



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**37<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 19 octobre 1994, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance et ouverte à 10 h 5.*

## Point 95 de l'ordre du jour (*suite*)

**Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**

**Conférence internationale sur les familles**

**Le Président** : Je donne la parole à M. Mihály Kökény, Secrétaire d'État aux affaires parlementaires au Ministère de la protection sociale de la Hongrie.

**M. Kökény** (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, je voudrais dire que le Gouvernement hongrois s'est associé avec plaisir et enthousiasme à l'initiative des Nations Unies de faire de 1994 l'Année internationale de la famille. Ce plaisir et cet enthousiasme sont d'autant plus grands qu'ainsi est reconnu le rôle de la famille en tant que rempart essentiel de la communauté et de la société, et qu'en raison des multiples conflits inhérents au monde d'aujourd'hui, de plus en plus de familles ont besoin d'une aide sociale continue.

Ce besoin d'aide est, actuellement, particulièrement manifeste en Hongrie. Chacun le sait, mon pays est en situation de transition. Cette situation s'accompagne d'une

récession économique, source de nombreux conflits sociaux. Notre Gouvernement et les gouvernements fragiles d'Europe centrale et orientale ont été décrits comme oscillant entre Charybde et Scylla, c'est-à-dire entre un budget d'État écrasant et l'impopularité d'une réforme de la politique sociale aux avantages extrêmement réduits et sélectifs. Cette situation exige des efforts plus vigoureux pour informer le public sur la viabilité de différentes solutions, sur ce que coûterait à long terme une tentative de maintenir un système quasiment défunt, et sur la force d'une solidarité axée sur la coopération des familles.

Dans mon pays, toutes les sources politiques importantes sont d'accord avec le slogan proposé par les Nations Unies pour cette année particulière : «Édifier la plus petite démocratie au coeur de la société». Nous reconnaissons que la famille — le coeur de la société — est également le plus petit élément de la démocratie. Pour nous, la démocratie commence avec la famille. Une société démocratique ne peut être édiflée qu'à partir de familles démocratiques. De même, les familles dont les relations internes évoluent sur le mode démocratique ne peuvent se développer et s'épanouir que dans des sociétés démocratiques.

Conformément aux recommandations des Nations Unies, l'Année de la famille n'a été conçue, en Hongrie, ni comme une action isolée, ni comme une campagne de représentation. Elle est considérée comme une occasion d'appeler l'attention sur les problèmes des familles, et ainsi,

peut-être, de poser les jalons d'une action politique et sociale rationnelle aux effets bénéfiques constants sur la vie des familles.

Les changements démographiques défavorables intervenus se sont traduits de façon évidente par la réduction continue du nombre d'enfants par famille, en Hongrie tout comme dans nombre d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Cette question ne saurait être considérée uniquement du point de vue de la politique sociale. Comme chacun le sait, plusieurs frères et soeurs dans une même famille créent un environnement meilleur et socialement enrichissant pour l'enfant. Le nombre d'enfants dépend, en partie, de l'échelle des valeurs prévalant dans la famille. Par exemple : la motivation et la volonté des parents sont-elles suffisamment fortes pour assumer la responsabilité d'élever davantage d'enfants? Les facteurs économiques sont également à considérer : la famille dispose-t-elle de ressources suffisantes pour élever plus d'enfants sans faire baisser son niveau de vie au-dessous de la moyenne nationale? Nous entendons examiner ces facteurs lors de l'élaboration d'une politique sociale en Hongrie. Nous adhérons fermement au principe d'une politique sociale qui fournirait une aide plus substantielle aux familles ayant plusieurs enfants.

S'agissant des mesures gouvernementales, le système d'allocations familiales sera encore développé davantage en Hongrie. Nous avons l'intention d'introduire de nouvelles mesures pour aider les parents au chômage et les familles indigentes ayant plusieurs enfants. À partir du 1er janvier 1995, une allocation pour garde d'enfant sera versée sur preuve de citoyenneté. Les préparatifs législatifs pour la loi sur l'assistance et la protection de l'enfant ont démarré. Le Gouvernement déposera le projet de loi au Parlement au début de l'année prochaine.

Cela étant, je voudrais soulever une question qui demande d'être examinée plus avant. Une déclaration des Nations Unies présentant des directives en matière de politique familiale semblable à la Déclaration sur les droits de l'enfant fait défaut. Un tel document pourrait encourager l'élaboration de stratégies familiales nationales dans les États Membres. Le Sommet mondial pour le développement social qui doit se réunir prochainement pourra peut-être s'attaquer à cette question.

L'Année internationale de la famille a été marquée en Hongrie par de nombreux programmes nationaux et internationaux. Parmi les événements internationaux, nous voudrions mentionner les conférences sur la famille tenues conjointement avec des pays limitrophes. De nombreuses familles se sont rencontrées au cours de ces événements, ce

qui prouve que les frontières et les murs qui les séparaient auparavant ont maintenant disparu. Je dois également mentionner les nobles gestes faits par celles nos familles qui se sont empressées d'aider les familles réfugiées qui ont été séparées et chassées de leurs foyers. Les organisations caritatives internationales ont apporté une contribution importante à cette entreprise.

Je voudrais exprimer nos remerciements aux représentants des États ici présents qui nous ont fait part de leurs programmes nationaux. Nous considérons que le *Family Patron City Programme* de Salt Lake City est une excellente initiative. Plus de 21 villes hongroises s'y sont associées et envisagent de faire fonctionner, dans les années à venir, un réseau international entre ces diverses villes.

J'estime qu'il est très important de modifier notre concept actuel de la famille. Se plaçant en dehors de cadres étroits, il devrait être à même d'intégrer le droit à la coexistence de tous ceux qui — comme Mme Maria Rauch-Kallat, représentant l'Autriche lors de la vingt-troisième Conférence des ministres des affaires de la famille à Paris, l'a si bien dit — forment la communauté des générations qui assument la responsabilité mutuelle dans le cadre de la famille. Nous pouvons maintenant considérer l'ONU de la même manière : comme une famille de nations responsables les unes des autres.

Au cours de l'Année de la famille, la Hongrie a opté pour la voie du développement en choisissant la famille. Notre devise pour l'Année de la famille exprime bien cela : «Tout le monde a besoin d'une famille, et la famille s'appuie sur tout le monde». Nous remercions l'Assemblée générale de nous avoir donné cette Année.

Enfin, je voudrais donner lecture d'un message que Mme Zsuzsanna Göncz, épouse de S. E. le Président de la République hongroise, a adressé aux participants de la Conférence internationale sur les familles à New York :

«Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts précieux qu'elle accomplit dans la recherche de solutions et de réponses aux questions brûlantes relatives aux problèmes sociaux que nous rencontrons aujourd'hui. Je suis fermement convaincue que la famille, en tant que plus petite unité de la société, est la cellule dans laquelle les personnes sont le mieux à même de prendre conscience de toutes les formes de traditions, et, en même temps, d'apprendre les différentes règles de notre vie sociale. Je pense qu'il est donc impératif de reconnaître le rôle irrempla-

çable de la famille et de tout faire pour rétablir son honneur, pour le bien de l'humanité et des générations futures. Étant mère tout en étant l'épouse du Président de la République hongroise, j'espère que par mes modestes activités caritatives, je pourrai contribuer à la renaissance de la famille en Hongrie. Je souhaite plein succès à l'Assemblée générale dans l'accomplissement de sa noble tâche.»

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aleksander Luczak, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'éducation de la Pologne.

**M. Luczak** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant cette Assemblée de représentants d'États du monde entier.

J'éprouve une satisfaction particulière à penser que c'est la Pologne qui, la première, a pris l'initiative de proclamer une année internationale de la famille, après sa première proposition d'élaborer une convention sur les droits de l'enfant. En proposant que l'Organisation des Nations Unies proclame une année internationale de la famille, nous nous sommes inspirés de la conviction que la famille a toujours joué un rôle essentiel dans la vie des individus et de la société. Elle remplit des fonctions extrêmement importantes, à la fois sur le plan de l'économie et de l'éducation. Elle permet aux personnes de s'exprimer dans la vie quotidienne et stimule des émotions positives.

À vrai dire, la famille constitue une unité sociale universelle qui intègre étroitement les intérêts de l'individu et du public. Fondamentalement, elle joue un rôle semblable dans tous les pays, quels que soient les systèmes socio-économiques, les convictions religieuses ou sociales et les particularités régionales. Les principales autorités morales, politiques et religieuses se sont tournées vers la famille en tant qu'atout le plus durable et que principal espoir pour l'avenir, car la famille est le premier et irremplaçable éducateur, et il est à la base de la transmission du système des valeurs et de l'expérience entre les générations.

Le peuple polonais a toujours chéri la vie familiale. La famille polonaise a préservé la culture nationale et transmis ses valeurs aux jeunes générations, même lorsque, au XVIIIe siècle, le pays a disparu de la carte politique du monde. La famille a alors joué un rôle particulier dans le maintien de l'identité nationale.

Les transformations politiques, sociales et économiques fondamentales du monde d'aujourd'hui ont une incidence propre sur le fonctionnement des familles. En conséquence,

les priorités des valeurs sociales et individuelles changent, de même que les normes, les schémas et les modèles de vie. Mais rien ne peut remplacer la famille dans ses fonctions éducatives et sociales. Il est donc particulièrement important d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'aborder la notion de la famille d'une façon générale afin d'assurer son développement et de lui fournir des conditions de vie satisfaisantes et une bonne protection.

Dans une certaine mesure, ces questions ont été abordées par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne l'année dernière. Les mêmes questions sont également à l'étude au sein de diverses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Les documents établis par ces instances, notamment le Document final de la Conférence sur la population et le développement, tenue récemment au Caire, les dispositions du Traité de Maastricht relatives aux politiques sociales, et la proposition pontificale concernant une charte des droits de la famille, pour n'en mentionner que quelques-uns, tendent à définir une politique universelle de la famille. Des efforts sont en cours pour formuler une déclaration universelle des droits de la famille qui pourrait être adoptée par l'Assemblée générale. C'est à l'évidence un défi à relever, compte tenu des différences qui existent entre les traditions de vie familiale dans les divers pays. J'espère néanmoins que les obstacles à une telle déclaration seront surmontés.

Les changements systémiques en cours en Pologne, y compris l'étape de transition avancée vers l'économie de marché, nécessitent l'élaboration rapide d'un nouveau concept de politique sociale, notamment en ce qui concerne les familles. Il est important que ces efforts soient intégrés dans un système cohérent englobant des réglementations juridiques, des subventions financières et en nature ainsi que des services fournis par des institutions publiques.

Dans le cadre des transformations actuellement entreprises en Pologne, un grand nombre de phénomènes négatifs affectent les familles : la baisse du niveau de vie, la montée du chômage, l'émigration ou la recherche d'un emploi à l'étranger. Les possibilités de crédit pour le logement sont rares et coûteuses. Les sociétés ont considérablement réduit le champ de leurs prestations sociales. Il s'ensuit donc, pour de nombreuses familles, une diminution de la sécurité économique et sociale. Il incombe au Gouvernement de pallier les effets négatifs de la transition sans modifier l'orientation fondamentale de la réforme.

Pendant l'Année internationale de la famille, le Gouvernement polonais a pris des mesures spécifiques en faveur de la famille :

Le Programme de politique socio-économique 1994-1997 renferme un dispositif complet de mesures en faveur de la famille. Certaines de ces mesures sont déjà entrées en vigueur.

La réforme du système de sécurité sociale fait l'objet d'une analyse approfondie.

Des avantages fiscaux sont accordés aux couples mariés et aux parents célibataires.

Un programme amélioré de soins de santé pour la mère et l'enfant et les jeunes est en cours d'application.

Un système de médecins de famille est prévu.

La création d'hôpitaux à vocation familiale est en cours.

Un programme de réduction de la dette pour les écoles publiques prises en charge par les conseils locaux et subventionnées par le budget de l'État a été mis en oeuvre. Le budget de l'État finance les arriérés d'intérêt sur les crédits-logement contractés auprès des banques. De nombreuses mesures ponctuelles ont été prises pour venir en aide aux enfants handicapés et aux jeunes.

Nous savons fort bien que toutes ces mesures sont loin d'être suffisantes. Malheureusement, la situation économique actuelle du pays ne permet pas de faire davantage ni d'augmenter notre déficit budgétaire.

L'Organisation des Nations Unies a été bien inspirée de concentrer son attention sur la famille en 1994. La famille est devenue l'objet d'une vaste coopération internationale, active et constructive. L'aide à la famille est l'une des responsabilités sociales fondamentales de tout État Membre, quels que soient son système social et politique et les différences en matière de religion et de coutumes. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Coordonnateur de l'Année internationale de la famille et à ses collaborateurs qui s'acquittent avec succès de leurs responsabilités dans la préparation de cet important événement.

De nombreuses activités directement liées à l'Année internationale de la famille ont été entreprises en Pologne. Varsovie a accueilli en avril dernier le XVIIIe Congrès

international des familles, organisé en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la famille et avec le large appui de l'Église catholique polonaise.

Des manifestations ont également été organisées à une plus petite échelle, notamment la Conférence organisée par la Fédération des consommateurs polonais. D'autres colloques et conférences sur la famille sont prévus.

Le Comité national pour l'Année de la famille est actif en Pologne. Il a été mis en place à l'initiative du Parlement polonais et il est dirigé par le Président de la Chambre basse. Parmi ses principales priorités, le Comité a pour tâche de prendre, conformément aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies, des mesures aux niveaux national et local afin d'atténuer les difficultés rencontrées quotidiennement par les familles et de contribuer au règlement des conflits familiaux.

Le Comité a réussi à organiser des vacances d'été pour un grand nombre d'enfants de familles à faibles revenus et pour des enfants nécessitant des soins spéciaux. À son initiative, un certain nombre de comités locaux ont été créés en province. De concert avec d'autres organisations non gouvernementales, ces comités ont entrepris des activités en matière de services sociaux et de conseils pour les femmes et mis sur pied des clubs et des centres de soins pour les enfants, les personnes âgées et les jeunes issus de familles à faibles revenus et de familles à risque.

La célébration dans mon pays de l'Année internationale de la famille contribuera ainsi à l'élaboration par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales de diverses formes d'aide à la famille et à ses membres en cette difficile période de transformations systémiques. À cette fin, le Comité national polonais a défini comme objectifs à long terme et de suivi de l'Année internationale : élaboration d'un programme national d'action en faveur de la famille, des femmes et de la jeune génération; amendements nécessaires à apporter aux lois et aux règlements de façon à améliorer les conditions de vie familiales et le bien-être de la jeune génération; adoption de mesures nationales et locales destinées à atténuer les difficultés quotidiennes des familles; sensibilisation des médias aux questions touchant la famille; promotion de valeurs telles que le respect, la tolérance, la solidarité et la responsabilité au sein de la famille; encouragement aux chercheurs pour qu'ils s'intéressent aux sujets liés à la famille moderne et à ses perspectives; tenue de conférences sur le rôle et la fonction de la famille dans les conditions actuelles de développement social et intensification de la coopération avec des organisa-

tions nationales et internationales sur les questions touchant la famille.

Nous sommes résolus à continuer d'oeuvrer de concert au développement multiforme de la famille, en tirant parti des prochaines réunions internationales, telles que le Sommet mondial du développement social, qui doit se tenir à Copenhague au printemps prochain, ou la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à l'automne prochain à Beijing.

Lorsque s'achèvera l'Année internationale, le souci du bien-être, de la stabilité et du développement durable de la famille devra continuer d'être au centre de l'attention de la communauté internationale, du système des Nations Unies et des organisations régionales et non gouvernementales. Mon Gouvernement appuie pleinement la poursuite des efforts entrepris pour atteindre les nobles objectifs de l'Année internationale de la famille et partage l'attachement durable de l'ONU à la famille.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Soares** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à la Conférence internationale des familles au nom de mon pays et d'avoir l'occasion d'exprimer mes vues sur des questions aussi fondamentales que celles liées à l'Année internationale de la famille.

Le Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral des familles et des personnes âgées de l'Allemagne a déjà pris la parole à la Conférence au nom des 12 États de l'Union européenne pour exprimer des opinions que partage entièrement le Portugal. Néanmoins, j'aimerais faire part de quelques observations sur des questions qui sont d'un grand intérêt pour mon pays.

Lorsque 1994 a été proclamée Année internationale de la famille, l'Assemblée générale a réitéré que l'Organisation des Nations Unies avait reconnu que les familles étaient l'élément central de la vie sociale. Dans le même ordre d'idée, les grands instruments des Nations Unies en matière de droits de l'homme et de politique sociale demandent que la famille bénéficie de la protection la plus large possible.

Dans mon pays, la famille occupe une place essentielle dans le système politique et social. Nous pensons que la famille est un élément fondamental de la cohésion du tissu social. C'est au sein de la famille que les individus peuvent commencer à développer leur personnalité en vue de s'épa-

noir en tant qu'êtres humains, et c'est également au sein de la famille que les diverses générations peuvent trouver de meilleures possibilités de se réunir et d'agir ensemble.

Ces préoccupations sont reflétées dans la Constitution portugaise qui proclame que la famille, en tant que cellule fondamentale de la société, a droit à la protection de la société et de l'État et au bénéfice de toutes les conditions nécessaires à l'épanouissement personnel de ses membres.

En tant que source de valeurs morales, la famille est pour nous une réalité établie depuis longtemps, qui a survécu au temps et résisté aux modes et aux circonstances. La politique du Portugal concernant la famille prend en compte la modernité et le progrès et s'inspire du développement et de l'amélioration des conditions de vie matérielles; toutefois, elle adhère pleinement aux valeurs humanistes d'un peuple et d'une nation dont l'histoire remonte à plusieurs siècles.

De ce fait, l'Année internationale de la famille a été, de notre point de vue, une initiative des plus opportunes, et le Portugal l'a célébrée avec enthousiasme. J'aimerais rappeler que nous avons mis sur pied une Commission chargée de l'Année internationale de la famille, présidée par le Premier Ministre. Entre autres activités, la Commission a élaboré un programme pour focaliser l'attention du public sur le thème «La famille, une valeur à promouvoir». La Commission a travaillé en étroite coopération avec les autorités locales et régionales, les écoles, les églises et les organisations non gouvernementales afin de faire prendre davantage conscience aux responsables et au public en général du fait que la famille est la cellule naturelle et fondamentale de la société.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, M. Henryk Sakolski, pour le soutien qu'il nous a fourni, et pour le féliciter ainsi que ses collaborateurs pour l'excellent travail réalisé jusque-là.

L'Année internationale de la famille devrait constituer le point de départ d'un processus à long terme. Son suivi mérite une attention particulière. Nous devons faire en sorte que les idées et recommandations qui ont été avancées se traduiront en actions concrètes.

L'an prochain, deux importantes conférences mondiales auront lieu : le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue à Beijing, au cours desquels les questions liées à la famille seront au coeur des discussions. À cet

égard, j'aimerais souligner nos principales préoccupations en matière de politiques de la famille.

Notre objectif fondamental sera de promouvoir la protection et l'aide les plus larges possible à l'égard de la famille en tant que cellule de base de la société, afin qu'elle puisse assumer ses responsabilités au sein de la communauté, et d'assurer en même temps la promotion d'un exercice égal et complet des droits de l'homme par tous les membres de la famille, l'accent étant particulièrement mis sur les droits, les responsabilités et la participation égaux des femmes.

Comme cela a été souvent dit en d'autres occasions, la famille, en tant qu'élément de groupe naturel et fondamental de la société, est le reflet le plus fidèle des forces et faiblesses d'une communauté. En tant que telle, la famille constitue le cadre idéal pour d'une approche intégrée et globale en matière de politiques sociales. La promotion d'une famille forte et dynamique est un élément important dans l'édification d'une société équitablement forte, démocratique et dynamique.

Pour terminer, qu'il me soit permis de formuler l'espoir que les travaux de l'Année internationale de la famille contribueront à la concrétisation de l'un des thèmes proposés par les Nations Unies : bâtir la plus petite démocratie au cœur même de la société.

**Le Président :** Je donne la parole à Mme Claudette Moore, Secrétaire permanente au Ministère du travail, des ressources humaines et de la sécurité sociale du Guyana.

**Mme Moore (Guyana) (interprétation de l'anglais) :** C'est réellement un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette réunion consacrée à l'examen d'une question d'une importance considérable pour mon pays et la communauté internationale. Je formule l'espoir que ce débat fera progresser notre travail dans le cadre de l'Année internationale de la famille, en particulier dans l'élaboration d'un plan d'action au niveau international.

La situation de la famille est une question vitale au Guyana, une terre où cohabitent six peuples qui n'en partagent pas moins le même destin, dans la mesure où nous faisons nôtre le dicton selon lequel la force d'une nation est celle de ses familles. En fait, le Président de la République coopérative du Guyana, lors d'un rassemblement à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille en janvier 1994, a souligné que :

«La famille est évidemment le noyau de tous les aspects sociaux, économiques et politiques de la vie, liés par le sang, l'objectif commun et, surtout, la tradition. En outre, ce noyau de la famille exerce une influence sur les futures générations.»

La proclamation par les Nations Unies de l'année 1994 comme Année internationale de la famille a été tout à fait opportune et nous a donné l'occasion non seulement de souligner de nouveau l'importance de la famille mais aussi d'élaborer un plan d'action national qui pourrait aller au-delà de la fin de 1994 et jusqu'au XXIe siècle.

À cet égard, une Commission nationale de coordination a été mise en place en novembre 1993 en vue de concrétiser ces efforts. Les objectifs de la Commission nationale étaient, d'abord, une prise de conscience accrue des questions de la famille au niveau du gouvernement et du secteur privé et, en second lieu, l'encouragement des efforts en vue de trouver une solution aux problèmes qui touchent à la situation des familles et qui en découlent; ensuite, une meilleure collaboration entre organisations nationales et non gouvernementales dans l'aide aux activités multisectorielles et, enfin, la consolidation des résultats des activités internationales concernant les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Étant donné l'importance des objectifs et le sérieux avec lequel chacun doit être traité, il a été jugé préférable de mettre en place des sous-commissions chargées des thèmes suivants : les questions d'éthique et de droit, les handicapés, les jeunes, et l'environnement professionnel. Les membres des sous-commissions faisaient partie d'institutions gouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

Cependant, nous ne nous sommes pas arrêtés à ce stade vu la nécessité de sensibiliser l'opinion publique. De ce fait, le Ministre du travail, des ressources humaines et de la sécurité sociale, dont le département ministériel fut désigné comme cadre central, a diffusé un message de nouvel an en insistant sur le thème, les objectifs et le programme de l'Année. Il a également exprimé l'espoir que les activités :

«laisseraient une impression durable sur nos esprits et guideraient en permanence nos actions liées à l'élévation de la famille et de notre nation.»

À l'issue de cette déclaration, des organisations non gouvernementales, et en particulier l'Église, ont organisé une cérémonie d'inauguration au cours de laquelle le princi-

pal orateur a été S. E. M. Cheddie Jagan, Président du Guyana. Les programmes de sensibilisation se sont poursuivis jusqu'en mars 1994, et des responsables du gouvernement ainsi que des familles guyaniennes y ont pris part.

Je voudrais maintenant parler du travail plus sérieux des sous-comités que j'ai déjà mentionné.

Le Sous-Comité moral et juridique a élaboré un projet de code de la famille, qui a été diffusé dans tout le pays le 15 mai 1994, proclamé Journée internationale de la famille. Le travail se poursuivra en vue d'intégrer toutes les opinions de vue et toutes les questions qui devraient être reprises dans l'élaboration d'un tel code. Le Sous-Comité a également commencé ses travaux sur les propositions tendant à créer un tribunal familial, avec la contribution de juristes de haut niveau.

Le Sous-Comité des handicapés va prochainement exécuter des projets élaborés pour ce que l'on appelle le Mois de sensibilisation aux problèmes des handicapés, qui doit commencer le 4 novembre 1994 et s'achever le 3 décembre avec la commémoration de la Journée internationale des handicapés.

Les activités prévues seront axées sur les débiles mentaux, les handicapés physiques, les handicapés visuels, les sourds et les aveugles. Le Ministère de la santé, qui est au Guyana le ministère chargé au premier chef des handicapés, est en train de réorganiser et d'élargir le Comité de réadaptation nationale pour en faire la Commission nationale des handicapés, dont la première tâche sera de formuler une politique nationale pour les handicapés.

On peut décrire le Guyana comme un pays jeune puisque 40 %, ou plus, de sa population est âgée de moins de 35 ans. Les programmes destinés à démontrer l'importance des jeunes et le caractère complémentaire des membres de la famille dans le développement de l'alphabétisation, du civisme, de la moralité et des valeurs familiales ont été entrepris en coopération avec le Programme du Commonwealth pour les jeunes dans le cadre de nos activités de commémoration.

Cette approche, qui fait intervenir la formation et l'orientation de personnes semi-alphabétisées par des membres alphabétisés de la société, avait pour objet de mettre l'accent sur la position et le statut de la famille en tant qu'institution sociale clef pour renforcer les liens familiaux et pour avoir un effet multiplicateur sur le reste de la société.

Conformément à l'engagement qu'il a pris envers les jeunes, le Gouvernement a présenté en juin 1994 un document sur la politique nationale de la jeunesse. Le but est de permettre aux mécanismes mis en place d'offrir aux jeunes un cadre où ils pourront s'exprimer ainsi que des programmes de développement appropriés.

Les efforts du Comité du milieu de travail tendent quant à eux à faire intervenir le secteur privé et les institutions de services sociaux pour améliorer les conditions des travailleurs ayant des responsabilités familiales. Nous avons pour principal but la réalisation de l'objectif de l'Organisation internationale du Travail : ratifier la Convention 156 avant la fin de cette année ou au début de la prochaine. En août 1994, un colloque national a été organisé avec des représentants du gouvernement, des syndicats, des employeurs et des organisations non gouvernementales. Il convient de signaler que tout cela a permis au Guyana de remplir toutes les conditions juridiques préalables à la ratification de la Convention.

Les conventions 100, 111 et 142 ayant été ratifiées, la Constitution du Guyana dispose que chaque citoyen a le droit au travail et à la liberté de choix, conformément aux exigences sociales et aux qualifications personnelles. Elle dispose également que les hommes et les femmes ont des droits égaux et le même statut juridique dans tous les domaines de la vie économique. En outre, la Loi sur l'égalité des droits de 1990 élimine toutes formes de discrimination fondée sur le sexe et prévoit des chances égales pour les hommes et pour les femmes. Le travail de ce comité est donc centré sur la mise en place de l'infrastructure sociale nécessaire pour alléger le fardeau des responsabilités familiales qui nuit à la productivité des travailleurs.

La création d'installations de soins adéquates pour les enfants à l'école et hors de l'école, pour les personnes âgées et pour les autres membres de la famille est actuellement à l'étude. Dans le prolongement de nos travaux dans ce domaine, le Guyana s'associera à d'autres pays des Caraïbes pour organiser un atelier régional à la fin de l'année. Il faut espérer que des efforts seront faits en commun à cette occasion pour élaborer des stratégies visant à favoriser la mise en oeuvre de la Convention au niveau régional.

Le Guyana a manifesté son attachement à «l'apparition d'un monde humanitaire mondial» dans lequel la coopération et le développement internationaux seront centrés sur le bien-être des populations. La situation des personnes qui composent une cellule familiale peut être variée. Néanmoins, si on lui donne les ressources et l'appui nécessaires

grâce à des lois et politiques appropriées, la famille peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement.

Les changements dans la structure et la composition des familles ont été presque universels, mais les fonctions socio-économiques et culturelles importantes assurées par les familles doivent être préservées et transmises aux générations futures. Le Guyana va donc oeuvrer pour que le plan d'action bénéficie des délibérations et des activités de l'Année internationale de la famille et pour qu'il soit assorti d'objectifs adaptés à notre situation locale tout en restant conforme à l'universalité de la famille humaine.

**Le Président** : Nous avons commencé la séance à 10 h 10 et, sur 184 délégations, il n'y avait que huit délégations dans la salle, parmi lesquelles les trois premiers orateurs. Les pays qui étaient dans la salle étaient les suivants : l'Égypte, l'Allemagne, la Hongrie, l'Inde, la Pologne, le Portugal, les Émirats arabes unis et les États-Unis d'Amérique.

Je donne à présent la parole à S. E. Mme Mercedes Pulido de Briceño, Ministre de la famille du Venezuela.

**Mme Pulido de Briceño** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Gouvernement vénézuélien attache une grande importance aux questions sociales. Et lorsqu'on parle de questions sociales, nous devons nécessairement nous concentrer sur l'élément fondamental de la société : la famille.

Alors que nous sommes témoins d'importants événements qui modifient la vie économique et politique, l'Année internationale de la famille a permis de comprendre que les aspirations de la société ne se limitaient pas aux besoins immédiats, aux besoins élémentaires, mais que la société espérait à la réalisation de ses espoirs et ses valeurs.

Le Venezuela a accueilli d'importantes vagues d'immigrants. Dans le cadre du métissage qui lui est propre, notre société se fonde sur des processus égalitaires. Dans notre société, la famille est le point de rencontre entre l'aspiration à l'égalité et la nécessité de pallier à de multiples carences. Les cultures se rencontrent dans cette famille, et la mobilisation sociale fait partie de cette réalité.

Nous reconnaissons qu'il peut y avoir des discriminations, mais au-delà de celles-ci, c'est une société qui n'est pas difficile à caractériser socialement. Les nombreuses années d'individualisme porté aux nues n'ont pas entamé nos familles. Nous nous sommes rendu compte que la vie quotidienne est marquée par la confraternité, les échanges

et la solidarité. Nous nous félicitons qu'à un moment si difficile, nous ayons l'occasion avec les Nations Unies de concentrer notre attention sur la famille, pour découvrir ses multiples formes d'organisation, qui ne sont rien d'autre qu'une réponse souple et claire à l'adaptation aux temps nouveaux.

La situation de carence qui n'interdit pas le dynamisme à l'intérieur de nos familles démontre bien que les décisions basées uniquement sur la recherche du progrès matériel et technologique sont dépassées. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut répondre aux aspirations et valeurs culturelles qui donnent un sens à notre vie et des perspectives à notre avenir.

Comment parvenir à une coexistence sans renforcer l'élément fondamental du cycle vital? L'institution familiale est la cellule de base, dans laquelle nous naissons, vivons et mourons. Il n'y a pas très longtemps, la famille relevait encore du domaine purement privé. C'était un sujet qui nous laissait indifférents, et nous ne voulions pas nous mêler de discussions qui faisaient partie du quotidien. Nous voulions nous consacrer uniquement à la normalisation du collectif. Cependant, la réalité sociale d'aujourd'hui fait que la violence familiale, la délinquance, les drogues, les abus, l'esclavage même, sont des éléments qui se forment dans les relations familiales. Ils font partie de la socialisation de tous les jours; les relations sont basées sur des valeurs et des habitudes, des traditions qui façonnent notre vie future.

Pouvons-nous envisager la démocratie sans avoir une cellule familiale qui comprenne la nécessité de renforcer ces liens démocratiques dès le moment même où nous venons au monde? Pouvons-nous dire qu'il est possible d'assumer l'avenir sans donner une dignité aux conditions de vie et en ne satisfaisant que les nécessités élémentaires et partielles? La réalité de la pauvreté n'est pas uniquement constituée d'indicateurs sociaux : c'est la culture de la survie, où les êtres humains s'épuisent jour après jour pour essayer d'aller au-delà de 24 heures. Dans ce monde, nous n'avons le temps ni de développer des options ou des possibilités, ni de satisfaire nos aspirations à des relations sociales allant au-delà des réalités immédiates.

La paternité à laquelle échappent ses responsabilités, qui est une réalité de notre région, n'est pas uniquement un problème de volonté. Aujourd'hui, 30 % des jeunes sont exclus du système scolaire, et 20 % d'autres — donc au total la moitié de cette population —, abandonnent l'école. Cela est lié à la pauvreté. La responsabilité parentale ne peut s'affirmer lorsqu'on n'a pas la capacité de produire les revenus nécessaires pour faire face aux besoins d'une



famille; lorsque la société n'a pas redéfini non plus le rôle de l'homme par rapport à l'amélioration de la condition féminine; et lorsqu'il est manifeste que la pauvreté implique l'absence de tout projet d'avenir. Comment assumer une responsabilité si nous n'avons pas cette dimension?

L'Année internationale de la famille nous a permis de découvrir et d'alimenter de nouveaux thèmes de discussion au sein de la société vénézuélienne. Les handicapés, les enfants suivant un enseignement spécial, les personnes âgées — fait jusqu'alors inconnu dans notre réalité —, les enfants de la rue, les enfants qui travaillent, l'esclavage, jusqu'à un certain point, en milieu rural, les jeunes, les filles-mères, les familles monoparentales dirigées par une femme, ce que nous appelons la féminisation de la pauvreté, tous ces éléments sont devenus des réalités qui ne peuvent être abordées de façon fragmentaire.

Ainsi, 580 000 familles, soit 38 % de notre population, vivent dans l'indigence. Bien souvent, elles sont le produit de la migration, domaine dans lequel notre pays est un symbole de possibilités d'avenir. Nous n'avons pas encore la capacité de refuser cette option à d'autres peuples, mais incontestablement chez nous, cela signifie également l'incapacité d'affirmer notre propre identité. La pauvreté engendre la désintégration familiale. Les problèmes sociaux associés à la pauvreté entraînent une carence au niveau de la participation dans la société. Après cette réflexion, le défi à relever est d'assurer que ce ne sont pas uniquement les politiques d'intégration sociale qui nous permettront d'y parvenir, mais plutôt un modèle de développement qui permette l'inclusion des grands secteurs, avec leurs réalités propres et en tenant compte de la modification des secteurs actuellement participatifs, pour pouvoir les accueillir dans une vision d'ensemble.

Quelles sont les stratégies du pays? Notre attention s'est fixée sur trois grands programmes. D'une part, en ce qui concerne les enfants de moins de 6 ans, outre les indicateurs de santé, l'éducation et la nutrition, nous nous sommes concentrés sur le développement intensif d'un programme portant sur les foyers multiples et les foyers dispensant des soins quotidiens, où le travail de la mère active et celui de la mère au foyer impliquent pour la femme des options à s'intégrer à la société civile par d'autres canaux différents de ceux orientés simplement vers la satisfaction des besoins : les canaux de participation aux décisions locales et à la décentralisation du pays.

Le deuxième grand programme comprend les jeunes de 8 à 16 ans. Nous avons oublié que les adolescents existent. En pratique, nous ne parlons que des moins de 6 ans et des

jeunes de 18 ans. Mais les adolescents, c'est la réalité que nous rencontrons le plus fréquemment dans notre vie sociale. Nous avons lancé un grand programme, qui, comme le programme de Fundayacucho, canalise les investissements pétroliers vers la formation de ressources humaines pour l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, nous consacrons 4 milliards de bolivars à former et à développer les futurs citoyens parmi nos jeunes de 8 à 16 ans, à assurer leur qualification pour les postes qu'ils occuperont et à assurer leur intégration progressive dans le secteur du travail.

L'économie locale, diversifiée, peut être une option d'avenir, mais cette économie locale non structurée, sans technologie et sans sécurité sociale, ne peut faire grand chose pour intégrer notre population. J'aimerais pouvoir, au terme de cette intervention, exposer les grandes options qui nous mènent à une définition politique de la famille.

*Mme Burmester de Maynard (Uruguay), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Les politiques publiques qui visent uniquement la population vulnérable ne représentent qu'une fragmentation de l'idée intégratrice. Les politiques publiques doivent assumer la famille en tant qu'élément économique, politique et social.

Le deuxième aspect qui nous a paru intéressant dans cette réflexion est le fait que, bien sûr, il est normal de se concentrer sur les plus vulnérables, mais il faut également former des élites qui puissent donner le ton et des orientations précises à ces groupes. Pour que l'État cesse d'être centralisateur et autoritaire, nous devons choisir comme interlocuteurs les groupes de la société civile, non pas seulement en tant qu'interlocuteurs de l'État, mais en tant qu'interlocuteurs d'une société qui puisse également se diversifier.

La nouvelle dimension donnée aux politiques familiales passe par deux aspects : premièrement, admettre qu'il est nécessaire de prendre en considération les politiques d'aide sociale. Quand nous avons des segments importants de pauvreté, il n'est pas possible de penser qu'ils arriveront à s'en sortir seuls. On dit souvent qu'il ne faut pas donner du poisson aux gens sans leur apprendre à pêcher. Nous nous demandons s'il n'est pas nécessaire également de leur donner la force de tenir la canne à pêche.

Le second élément est constitué par les politiques d'investissement social, consistant à rendre à la famille les conditions qui lui permettent de jouer son rôle socialisateur. Si l'on a enlevé à la famille tous les instruments du

changement, nous ne pouvons l'accuser de ne pas remplir son rôle. Pourquoi tenons-nous compte aujourd'hui de la famille? Parce que le progrès technique et le progrès matériel n'ont pas donné la réponse satisfaisante à notre développement en tant qu'êtres humains. Si nous voulons réellement, comme le propose le Sommet social, concevoir des politiques de rencontre, il faut voir les politiques familiales comme des relations d'interdépendance, de mondialisation des problèmes de la société, de réinterprétation des valeurs d'équité, de solidarité et de responsabilité des citoyens, de reconstruction du collectif comme expression de tout ce qui est humain. Et ce n'est qu'ainsi que nous pourrions dire que nous nous occupons des gens.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Wang Xuexian.

**M. Wang Xuexian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : L'Organisation des Nations Unies est une grande famille internationale de 184 États Membres. Il est donc non seulement approprié, mais également très important, que cette grande famille consacre trois séances de l'Assemblée générale à la célébration de l'Année internationale de la famille. Ce fait montre que la famille est devenue une question de la plus grande importance pour la communauté internationale ainsi qu'un point important à l'ordre du jour des Nations Unies.

Au nom du Gouvernement chinois, je tiens à dire que nous nous félicitons de la tenue de ces séances. Nous apprécions vivement le travail fructueux accompli par le Secrétariat de l'ONU, par les réunions préparatoires régionales et, en particulier, par M. Sakolski, Coordonnateur de l'Année internationale de la famille.

Depuis l'adoption de la résolution par laquelle l'Assemblée générale a, à sa quarante-quatrième session, proclamé 1994 Année internationale de la famille, tous les pays du monde ont réagi de façon positive. Centrant leur attention sur le thème de l'année, «Harmonie des familles et progrès», les gouvernements nationaux et la communauté internationale tout entière ont oeuvré avec enthousiasme à la préparation des diverses activités de l'Année. Ces activités ont contribué à attirer l'attention de la population sur la question de la famille, approfondi sa compréhension des divers éléments économiques, sociaux et démographiques liés à la question familiale, renforcé les efforts faits par divers pays dans l'élaboration et la mise au point de leurs politiques et programmes consacrés à la famille et favorisé la coopération internationale dans le domaine de la famille.

La culture chinoise a toujours accordé une place importante à la famille et à ses valeurs. Cette tradition a été renforcée par la mise en valeur des relations familiales, l'accent étant mis sur l'égalité, la démocratie et l'harmonie. Les Chinois ont toujours été fiers de l'image de bonheur et d'harmonie que projettent les familles chinoises. La Chine abrite maintenant plus de 260 millions de familles qui constituent la structure de la société moderne chinoise, laquelle jouit d'une vitalité sans précédent. Le développement sain de ces familles, qui permet aux personnes de vivre dans l'harmonie et l'amitié, est propice à la stabilité et au développement de toute la société. Le Gouvernement chinois a réagi activement à l'Année internationale de la famille et mené une série d'activités pédagogiques, dont les manifestations suivantes.

En mai de l'année dernière, la Chine a eu l'honneur d'inviter les représentants et les observateurs de 26 pays et régions et de 17 institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales à participer à la Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique de l'Année internationale de la famille, tenue à Beijing. Cette réunion a été très fructueuse et a abouti à la Déclaration de Beijing, qui tient compte des vues de toutes les parties.

En février 1993, le Gouvernement chinois a créé son propre Comité de coordination, composé d'une douzaine de représentants de ministères gouvernementaux et d'organisations. Au cours de l'année écoulée, notre comité national a organisé et parrainé des activités nombreuses et diverses.

Le 15 mai de cette année, Beijing a célébré la Journée internationale de la famille. De nombreux spécialistes, chercheurs et fonctionnaires ont participé aux activités en se rendant dans les rues principales et les places publiques pour donner des explications, des conseils et répondre aux questions posées sur le droit de la famille en Chine et pour faire partager leurs connaissances juridiques et scientifiques.

Le même jour a eu lieu la cérémonie de la remise des prix pour la famille modèle. Avant cette cérémonie, des activités avaient été organisées, à l'échelle nationale, pour choisir la famille modèle. Trente familles ont gagné des médailles d'or, d'argent et autres prix honorifiques. Il s'agissait dans tous les cas de familles ayant apporté d'importantes contributions à la société et vivant une riche vie de famille dans l'harmonie familiale, ce qui leur valait beaucoup de respect.

Des programmes de télévision spéciaux consacrés à la famille, comprenant des scènes jouées par des familles, ont été présentés. D'autres émissions sur ce thème ont éga-

lement été télédiffusées au niveau local, à la fois dans les milieux urbain et rural.

Des colloques sur la culture familiale ont été organisés aux fins d'échanges de vues et d'expériences utiles et de présentation de recommandations pour l'exécution de travaux futurs.

Un colloque international sur la famille et la génération à venir a été consacré à la discussion de la question du développement de la culture familiale et de l'éducation des jeunes.

Ces activités sont très populaires parmi les Chinois et ont contribué à renforcer l'affection qu'ils éprouvent pour les membres de leur famille.

Chacun sait que la famille est l'unité naturelle de base de la société et qu'elle joue un rôle très important dans le développement social. La famille bénéficie du développement social tout en y participant activement. En l'absence de familles heureuses et harmonieuses, il est impossible de maintenir une société heureuse et harmonieuse. Par conséquent, nous pensons qu'il est essentiel que les activités de l'Année internationale de la famille se poursuivent dans l'intérêt aussi bien des familles que de toute l'humanité. Le Gouvernement et le peuple chinois sont disposés à coopérer avec les autres membres de la communauté internationale dans un effort collectif et d'apporter leur juste contribution.

Enfin, nous tenons à exprimer sincèrement l'espoir que toutes les familles du monde puissent jouir d'une vie pleine de soleil et d'amour, que tous les enfants du monde grandissent dans l'amour et la tendresse, que toutes les personnes âgées du monde puissent vivre sans souci et dans le confort, que toutes les familles du monde jouissent de l'harmonie et du progrès, et que la société jouisse de la paix et du développement.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. José Félix Fernández Estigarribia.

**M. Fernández Estigarribia** (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans cette Conférence internationale sur les familles. Jamais réunion n'aura été aussi opportune puisque la question de la famille est de nouveau inscrite à notre ordre du jour. Si nous passons en revue toutes les constitutions des pays membres de notre groupe, nous constatons que chacune, et

la plupart de façon explicite, garantit les droits de la famille. De plus, personne ne peut se soustraire au débat d'aujourd'hui sur la famille. Bien que nous acceptions les valeurs historiques de la famille, cette institution est actuellement ébranlée par les changements profonds que connaît la société dans le monde.

En matière de changement dans nos sociétés et de son influence sur la question qui nous occupe, il ne nous échappe pas que la famille est, en même temps et selon une autre perspective, un puissant agent de renouvellement. En son sein sont réévaluées les connaissances généralement acceptées, qui sont subtilement élargies et modifiées sans que soient perdues de vue les valeurs essentielles de notre civilisation commune.

Pour cela, l'approfondissement de nos démocraties passe également par l'approfondissement du débat sur son rôle et son influence extérieure en tant que première source de formation de consciences libres et égalitaires.

Je ne peux manquer de signaler qu'il s'agit d'une ancienne préoccupation de l'ONU. Il suffit simplement de relire la merveilleuse Convention relative aux droits de l'enfant, un des instruments les plus ratifiés, pour faire la preuve de cette affirmation. Aussi ne pouvons-nous pas manquer de mentionner les conclusions fondamentales de la réunion préparatoire régionale tenue du 10 au 14 août à Cartagène, en Colombie, qui traduisent les aspirations de la région. Dans cet esprit et simplement à titre de référence, compte tenu de l'importance de chacun des résultats obtenus, nous nous permettons de mentionner la préoccupation inscrite dans le texte relative aux variables de la composition familiale et le souci généralisé quant à la façon dont la pauvreté affecte la structure familiale.

Il nous incombe de signaler que les familles, surtout celles qui vivent en zones urbaines négligées et en zones rurales, finissent par adopter de nouvelles formes de survie au moyen, dans de nombreux cas, d'organisations autogestionnaires, ce qui leur permet d'affronter solidairement la crise économique en jouant un rôle de protagoniste dans un processus de transformation de la société.

En ce qui concerne l'engagement social, les gouvernements de beaucoup de nos pays, en dépit de la situation économique difficile et donc de la rareté des ressources, se sont efforcés d'axer leur attention sur les familles frappées par la pauvreté, et notamment sur celles qui vivent dans une extrême pauvreté, par l'intermédiaire de programmes de soutien spéciaux destinés à améliorer leurs conditions de vie.

Dans la mesure où la coopération internationale et les préoccupations gouvernementales parviennent à être coordonnées, il sera possible d'asseoir les bases du redressement des familles, support à une plus grande promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, des libertés individuelles et des droits de l'enfant.

En ce sens, nous nous permettons de faire mention d'un nouveau thème qui ressortit au cadre de la famille. La dernière décennie du XXe siècle a vu apparaître deux tendances principales : le vieillissement de la population et l'évolution des structures de la vie familiale. Ces tendances peuvent être envisagées comme des aspects particuliers de la modernisation et exigent des réponses précises de la part des gouvernements comme des membres de la famille eux-mêmes.

Par conséquent, la nécessité existe d'élargir les connaissances au sujet de la façon dont les changements au sein des structures familiales et des foyers correspondent aux changements dans la pyramide des âges de la population. En particulier, il est nécessaire d'acquérir une meilleure compréhension de la manière dont la proportion croissante du nombre de personnes âgées résulte des tendances et des effets du changement économique et social, et à son tour, les influence.

On croyait auparavant que le vieillissement de la population était un phénomène propre aux pays développés. Toutefois, les projections données rassemblées par l'ONU indiquent que le vieillissement de la population est un phénomène que connaît aussi le monde en développement de façon notable, comme le démontre l'examen des données statistiques suivantes :

Dans une étude réalisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on estime que, en 1980, il y avait en Amérique latine plus de 23 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Une projection fait état d'un total de 40 millions pour l'an 2000 et de 93 millions pour l'an 2025. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance en Amérique latine va passer de 51,2 ans pour la période de 1950-1955 à 71,8 ans pour la période de 2020-2025.

Cela indique qu'il n'est plus possible de continuer à considérer qu'il s'agit d'une «région jeune», mais plutôt qu'elle se trouve au coeur d'une transition démographique accélérée vers des taux de natalité et de mortalité plus bas.

Nous avons confiance que la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, et le Sommet mondial pour le déve-

loppement social, qui aura lieu en 1995 à Copenhague, constitueront de nouveaux piliers du processus de consolidation de la structure familiale.

Pour ces raisons, je me permets d'affirmer, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au nom de mon pays, notre engagement inaliénable à accentuer nos efforts en vue de transformer en réalité le postulat selon lequel «toute personne a le droit de constituer une famille, pour la formation et le développement de laquelle la femme et l'homme ont les mêmes droits et obligations».

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Suriname, Mme Ruth Wijdenbosch, qui est Présidente de la Commission nationale pour l'Année internationale de la famille.

**Mme Wijdenbosch** (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : La proclamation de l'Année internationale de la famille par l'ONU a offert à tous les gouvernements et organisations non gouvernementales l'occasion de mettre en relief l'importance de la famille, de stimuler la prise de conscience sur les questions familiales, d'accentuer les efforts nationaux pour réagir aux problèmes qu'affronte la famille et de susciter une meilleure compréhension au sein des sociétés à l'égard des difficultés spécifiques auxquelles la famille fait face dans notre monde en évolution rapide.

Les réunions préparatoires organisées aux plans régional et international, en association avec les activités propres réalisées par le secrétariat de l'Année internationale de la famille, ont débouché sur de nombreuses propositions utiles ayant guidé les comités nationaux dans la formulation de leurs programmes nationaux. Le défi consistant à formuler des programmes nationaux d'appui à la famille a été bien relevé par la plupart des États Membres de l'ONU, et les rapports présentés au sujet de la mise en oeuvre des programmes constituent un témoignage vigoureux du succès d'une telle démarche.

Nous croyons fermement que, pour garantir une mise en oeuvre plus fructueuse de ces programmes, un ensemble de conditions doivent être remplies afin de créer des possibilités de développement et de favoriser une amélioration des conditions de vie et une meilleure qualité de vie pour la famille.

L'Année internationale de la famille nous a offert une occasion unique de donner au développement humain dans tous ses aspects la grande priorité qu'il mérite dans le contexte de la Conférence internationale sur la population

et le développement qui s'est achevée récemment, du prochain Sommet mondial pour le développement social, et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing. Ces réunions donnent à la communauté internationale la possibilité de traiter adéquatement des problèmes de pauvreté, de chômage, de désintégration et de maladie, et de la façon dont ils affectent la famille. Compte tenu de ce qui précède, nous sommes heureux de noter la compréhension générale qui s'est fait jour parmi les membres de la communauté internationale sur les rapports qui existent entre les conditions pour le développement et le bien-être de la famille.

Les relations mutuelles entre la position de la famille, une croissance économique soutenue et un développement durable ont été au coeur de la formulation et de la mise en oeuvre du programme national au Suriname. Cela se reflète dans le thème choisi par le comité national pour l'Année internationale de la famille, à savoir «La famille dans un contexte socio-économique en évolution».

Le Comité national du Suriname, qui a été établi en juin 1993 par le Ministre des affaires sociales et du logement, accorde une haute priorité aux dimensions sociales et humaines du développement. Nous sommes conscients du fait que, en plaçant l'être humain au centre de nos préoccupations, nous pouvons contribuer de manière vitale à la réalisation de l'objectif commun d'un développement humain durable. C'est pourquoi nous appuyons l'intégration des programmes visant à promouvoir le développement de la famille dans la planification générale du développement social et économique. Penser que les questions sociales et familiales sont des questions secondaires par rapport au processus fondamental qui a lieu dans les instances politiques est une grave erreur.

L'histoire du Suriname et la composition multiethnique de sa population ont eu pour résultat l'émergence de structures familiales diverses. Par conséquent, le Gouvernement a pris dûment en compte les priorités culturelles, économiques, sociales particulières, ainsi que les besoins des différents types de familles et de leurs membres individuels. Au Suriname nous reconnaissons les structures familiales suivantes : la famille nucléaire, c'est-à-dire une famille composée de deux générations, peut revêtir dans notre société nombre de formes variées telles que la famille à deux parents, la belle-famille et la famille adoptive; la famille élargie, dont les variations les plus communes consistent en la présence de deux ou trois générations; la famille réorganisée; et la famille monoparentale.

Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement les difficultés que rencontrent les familles monoparentales dans mon pays. La famille monoparentale, qui a dans la plupart des cas une femme à sa tête, existe dans la capitale aussi bien que dans les zones rurales. Au Suriname 25 % des femmes qui travaillent sont également chefs de famille, et leur nombre croît en raison de la crise économique que traverse mon pays. Des études ont montré que la majorité de ces femmes ont un niveau d'éducation peu élevé, et que par conséquent elles exercent les professions les moins bien rémunérées. Par ailleurs, elles souffrent davantage de la crise économique, qui les oblige à utiliser des stratégies de survie telles que la recherche d'un revenu supplémentaire, ou l'ajustement de leurs dépenses à leur revenu en faisant des économies sur le budget de l'alimentation et d'autres besoins de base ou en faisant participer leurs enfants à des activités rémunératrices pour augmenter le revenu familial.

Le Gouvernement du Suriname est pleinement conscient de la situation de ce groupe particulier, et il s'est donc engagé, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, à accorder une attention et une assistance spéciales aux familles monoparentales nécessiteuses en fournissant des crédits et des fonds pour des groupes d'auto-assistance pour les femmes. En outre, le Gouvernement garantit également des services élémentaires dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et du logement pour ce groupe vulnérable.

Je voudrais maintenant parler brièvement des activités réalisées par le Comité national du Suriname. Le Comité, qui est présidé par le Vice-Président de l'Assemblée nationale du Suriname, comprend 14 représentants des ministères et d'organisations religieuses et non gouvernementales. Le Gouvernement du Suriname appuie pleinement le Comité et souligne l'importance du rôle de la famille dans notre société. Le Comité du Suriname a décidé que son rôle n'est pas de mettre en oeuvre un programme d'activités ou de lancer un ensemble d'initiatives nouvelles qui lui soient propres, mais plutôt de susciter une plus grande prise de conscience des questions familiales dans tout le pays et d'encourager des organisations à répondre aux problèmes et aux besoins de la famille, ainsi que d'offrir un appui technique et financier à cette fin.

À cet égard, le Comité, au début de l'année, a rassemblé diverses organisations qui se consacrent au renforcement du rôle de la famille, et ainsi ont pu être identifiés 28 projets dans les domaines des soins de santé, de la production alimentaire, de l'éducation, de la jeunesse, de la promotion des femmes, ainsi que de la recherche et de

la collecte de données. Certains de ces projets ont déjà été mis en oeuvre, alors que d'autres seront exécutés en 1995. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a sélectionné et est en train de financer trois de ces projets : le recrutement de familles adoptives, un projet de soins de santé dans un certain nombre de villages d'Amérindiens et un projet de jardin d'enfants pour apprendre aux enfants à cultiver la terre. D'autres projets ont été financés par plusieurs autres organismes locaux de financement, le secteur privé et le Gouvernement.

Le Comité du Suriname estime que des questions comme l'équité à l'égard des sexes, l'égalité des femmes ou la possibilité pour elles d'accéder au statut qui leur revient constituent les piliers de base des programmes familiaux, et qu'ils peuvent faciliter les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif commun de développement durable. Pour cette raison, le rôle des femmes dans le programme national pour la famille a été souligné.

Nous sommes attachés au processus d'intégration du programme d'action pour la famille dans notre programme de développement national, compte tenu des liens étroits qui existent entre le bien-être de la famille et le développement durable. À cet égard, le Comité est en train de préparer une recommandation à l'intention du Gouvernement visant à établir un institut national de la famille, qui servira d'organe de coordination pour toutes les politiques présentes et à venir et pour toutes les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions intéressant la famille et le développement. Nous croyons fermement que cette activité qui a pour but le renforcement des institutions aura un impact positif sur la famille surinamaïse lorsqu'elle sera conjuguée avec des activités dans le domaine de la recherche et de la collecte de données, et bénéficiera de l'appui international nécessaire d'organisations telles que le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Organisation d'avoir eu l'initiative louable d'organiser cette conférence, qui permet ainsi aux comités nationaux d'échanger des expériences et de discuter d'activités de suivi sur une question qui revêt tant d'importance pour tous nos pays et tous nos peuples.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la Fédération de Russie, S. E. Mme Ludmilla Bezlepina, Ministre de la protection sociale.

**Mme Bezlepina** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale sur la question de la famille. La Fédération de Russie appuie fermement les idéaux et les principes de l'Année internationale de la famille; nous fondons notre politique familiale sur la valeur permanente et invariable de la famille pour la vie et le développement de l'individu, et sur l'importance que revêt pour la société son rôle en matière d'éducation des nouvelles générations, d'instauration de la stabilité sociale et du progrès, et de soutien de la paix et de l'harmonie sociale.

Partant de cela, la Fédération de Russie attache une grande importance à cette question que l'Assemblée générale examine à juste titre. Nous apprécions hautement les efforts que les experts de l'ONU déploient pour organiser les activités de l'Année internationale de la famille. Nous remercions tout particulièrement M. Henryk Sakolski, dont la participation aux travaux de la Conférence internationale scientifique et pratique sur la famille et le processus de développement qui a eu lieu à Moscou en novembre 1993, a fait ressortir l'importance de cette conférence. Le rapport de la Conférence a été publié à 1 500 exemplaires et a été utilisé par un grand nombre de scientifiques et de techniciens.

Je ne pense pas devoir faire aujourd'hui le bilan général de ce qui a été accompli cette année, proclamée Année internationale de la famille. La Russie a présenté aujourd'hui à la Conférence sur la question de la famille un bref rapport, intitulé «Politique de la famille et célébration de l'Année internationale de la famille dans la Fédération de Russie». Ceux qui le souhaitent pourront en prendre connaissance. Et nous aurons la possibilité d'examiner le bilan de l'Année internationale de la famille à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer que les activités entreprises, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régional et local, ont reçu un large appui et ont été approuvées à la fois par les autorités locales et la population, et qu'elles ont aidé à établir la paix et l'harmonie sur le plan social, aussi complexes et contradictoires qu'aient pu être les phases marquant cette période de transition dans le développement social et économique de la Russie.

Je tiens aujourd'hui à attirer l'attention sur les tendances mondiales dont l'apparition au niveau national suscite une préoccupation de plus en plus grande. Je fais allusion à la réduction du niveau auquel la famille, en tant qu'institution sociale, peut fournir à ses membres la sécurité économique, sociale et physique. Les éléments impliqués ici sont la pauvreté accrue, la violence, le nombre d'orphelins,

la solitude, l'usage des stupéfiants, la prostitution et l'alcoolisme. Ce sont tous là des problèmes caractéristiques de notre époque. Avant tout, nous devrions toutefois nous efforcer de protéger les intérêts et les droits des enfants, qui dépendent entièrement des décisions et des actes des adultes, et dont l'avenir dépend aussi de ces décisions et ces actes.

Les intérêts de la famille ne sont pas pris en compte lorsque l'on détermine les processus de développement historique. Il en résulte que des familles n'arrivent souvent pas à s'adapter aux transformations sociales. La société dans son ensemble paie pour cela un prix très élevé. Avons-nous réellement créé et sommes-nous toujours en train de créer des systèmes et des institutions structurelles à la mesure des processus continus de l'industrialisation, de l'urbanisation, de l'émancipation des femmes et du déplacement de l'activité productive au dehors de la famille? De telles structures créent-elles et facilitent-elles les conditions dans lesquelles la famille peut s'acquitter de ses fonctions principales? La famille, en tant qu'intermédiaire essentiel entre l'individu, l'État et les autres institutions sociales, ne se voit pas accorder le rôle qui lui convient par les fonctionnaires responsables et les organes administratifs, et parfois les intérêts de la famille sont tout simplement ignorés.

Le point suivant est que les intérêts de la famille ne sont pas pris en compte pour définir les relations mutuelles entre employeur et employé. Ce dernier est souvent considéré sous le seul angle du travail qu'il accomplit plutôt que comme un être chargé de responsabilités familiales. Si nous tenons compte de la réalité objective caractéristique de la Russie, et, en fait, de nombreux autres pays où dans la famille père et mère travaillent, alors que, d'une part, c'est un élément de progrès puisque les possibilités sont égales pour les hommes et les femmes, cela exige aussi, d'autre part, l'adoption d'une politique adéquate quant à la responsabilité des deux parents à l'égard de l'éducation des enfants, des soins aux malades et aux personnes âgées, et une politique d'égalisation des relations à l'intérieur de la famille. L'État, pour sa part, doit contribuer activement à la mise au point d'un système de services sociaux et à son fonctionnement et assurer le droit et la possibilité d'y recourir, tout en développant les régimes appropriés et les garanties correspondantes de l'emploi.

Ce n'est qu'en faisant une telle démarche que nous pourrions parler véritablement des droits et libertés de l'individu conformément au principe de l'élimination de toutes formes de discrimination, notamment à l'égard des femmes. Ce n'est que par une telle démarche que nous assurerons une plus grande participation et une plus grande

responsabilité correspondante des femmes, les impliquant dans la gestion des ressources et dans les prises de décisions à tous les niveaux de la société.

Nous ne pouvons manquer aujourd'hui de voir combien il est nécessaire d'avoir un niveau élevé de coordination dans le rôle des Nations Unies et d'une action efficace au niveau interrégional, en particulier pour les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique. Reconnaisant la grande importance du droit social en tant que base de coopération économique et politique en vue d'un développement durable, je crois qu'il est nécessaire et important de renforcer le rôle de la coopération au niveau régional, en l'occurrence le rôle de la Commission économique pour l'Europe.

Cela étant et compte tenu de l'importance des efforts et des initiatives des Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans l'intérêt de nos enfants, et compte tenu aussi d'autres événements à venir dans le domaine de la politique sociale, tels que le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en mars 1995, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu en septembre 1995, je propose que nous proclamions la période 1995-2005 Décennie de la famille. Je suggère que nous élaborions pour cette décennie un plan d'action qui tienne compte de la réalisation d'un développement et de progrès évolutifs et qui définisse des mesures et des normes visant à protéger les fonctions fondamentales de la famille et leur développement ainsi que leur adaptation aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de la vie.

L'expérience de la dernière décennie en ce qui concerne l'amélioration du statut des femmes et des handicapés confirme le bien-fondé d'une telle approche. Nos efforts communs aux niveaux national et international nous aideront à entrer dans le XXIe siècle sur la base des principes des véritables intérêts prioritaires de l'individu et du développement spirituel et moral auxquels, dans une grande mesure, contribue la famille. C'est là un phénomène qui provient du progrès du développement évolutif de la société et de l'individu, capable de relever les défis de la vie en s'appuyant sur les principes et les règles d'éthique de leur noble potentiel humain. Réaliser la famille, voilà quel doit être l'objectif du futur développement historique des transformations économiques, politiques et sociales.

Permettez-moi de souhaiter à tous les participants à l'Assemblée générale tout le succès possible dans la poursuite de ces nobles objectifs.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pawan Kumar Bansal, membre du Parlement indien.

**M. Pawan Kumar Bansal** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Il est particulièrement opportun que nous célébrions l'Année internationale de la famille cette année et que nous examinions les questions qui s'y rapportent à l'Assemblée générale. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue récemment au Caire, s'inscrit en toile de fond de nos délibérations.

L'Inde est persuadée que la famille est la pierre angulaire de la société. Les bonnes valeurs familiales ont pu réprimer les tensions, les conflits, le crime et la violence dans la société, notamment chez les jeunes, et ont protégé dans une grande mesure les droits et la sécurité des enfants; elles ont engendré un contrat social et des responsabilités et ont contribué directement à la paix, la croissance, la stabilité et l'harmonie à l'intérieur de la société.

Il est d'une importance capitale que les activités des Nations Unies relatives à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme s'inspirent des meilleures traditions familiales et des meilleures valeurs de toutes les sociétés et qu'elles les fassent avancer partout sur cette terre dans le but de développer des sociétés plus pacifiques et de préserver les droits de l'homme et les valeurs sociales pour toute l'humanité. L'individu n'a pas que des droits dans la société; il a aussi des responsabilités vis-à-vis d'elle et vis-à-vis de la famille mondiale dans son ensemble, comme le reflète l'ancien concept indien du *Vasudhaiva Kutumbhakam*, qui signifie que le monde n'est qu'une famille.

Depuis des dizaines d'années, l'Inde met en oeuvre avec succès des stratégies efficaces et intégrées de protection de la famille, en se basant sur les relations d'interdépendance entre l'alphabétisation, le développement économique et social et le contrôle démographique. En Inde, la famille a été l'unité fondamentale de la stabilité et de l'intégration dans une société libre. Les programmes de protection de la famille sont fondés pour une large part sur la participation volontaire.

Le Gouvernement indien dépense environ un demi-milliard de dollars chaque année au titre de son programme de protection de la famille. Le programme indien de protection de la famille est financé par le gouvernement central. Dans un effort pour rendre dynamique notre programme de protection de la famille, un plan d'action circonscrit et pragmatique a été élaboré au cours des

dernières années. Voici certaines de ses principales caractéristiques : améliorer la qualité et la portée des services de protection de la famille; mettre au point un mécanisme pour subventionner les gouvernements des États sur la base de leur performance en matière de réduction du taux de natalité; accroître la prise en considération des jeunes couples; faire participer activement les organisations de bénévoles et d'organisations non gouvernementales pour promouvoir la participation active de la communauté; et mettre au point des mécanismes intersectoriels de coordination au niveau du pays, des États, des districts et des quartiers, et, ce qui est le plus important, à celui des villages.

L'Inde adhère pleinement à l'objectif de l'universalisation des services de soins de santé génitale et génésique, pour combler les besoins non satisfaits à cet égard d'ici à l'an 2015, comme cela a été envisagé au Caire, et de l'élimination de tous les obstacles relatifs aux programmes avant l'an 2005. Nous entendons mettre en oeuvre le Programme d'action du Caire sur le plan national, avec la coopération internationale appropriée et conformément à la Charte des Nations Unies. Cependant, l'Inde a exprimé, à la Conférence du Caire sur la population et le développement, des réserves à l'égard du couplage, de l'allègement de la dette et de l'investissement gouvernemental dans les programmes en matière de famille et de développement, car nous croyons que la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence du Caire sur la question de la famille et de la population relève du droit souverain d'un État, en accord avec ses lois nationales et ses priorités de développement.

En Inde, nous avons également réalisé que les activités de développement entreprises avec la participation active des bénéficiaires et de la communauté ont une plus grande chance de succès et peuvent s'avérer plus efficaces par rapport au coût. L'Inde a tiré parti de la riche tradition d'action bénévole qui remonte au début de notre mouvement d'indépendance, à l'époque du Mahatma Gandhi, et, de nos jours, les groupes bénévoles et non gouvernementaux jouent un rôle important et complémentaire à celui du Gouvernement dans les activités de développement, y compris ceux qui concernent le bien-être des femmes, en particulier au niveau des collectivités.

En Inde, le terme «secteurs les plus faibles» comprend les couches socialement et économiquement désavantagées de notre population. La Constitution de l'Inde reconnaît les besoins spéciaux de ces groupes particuliers et prend un certain nombre de dispositions pour protéger et promouvoir leurs intérêts. C'est dans cette tradition que la disposition constitutionnelle sur les principes fondamentaux de la



politique gouvernementale a influencé le processus de prise de décisions de gouvernements successifs en Inde, de façon à assurer la justice sociale pour tous. Les secteurs défavorisés constituent environ 25 % de la population. Leur développement est aidé par certains des plus ambitieux programmes d'action égalisatrice du monde entier en leur faveur, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et autres. Le Gouvernement a également entraîné les organisations non gouvernementales dans la promotion du développement économique et social des secteurs les plus défavorisés.

Les personnes handicapées constituent environ 1,9 % de notre population. Aujourd'hui, le Gouvernement porte une attention spéciale aux programmes de réhabilitation pour les habitants des taudis, à une législation complète sur les droits des personnes handicapées, et à une éducation élargie des personnes handicapées. Un programme national pour le développement de technologies adaptées aux personnes handicapées a été lancé en 1988. Nous avons également organisé des échanges d'emploi spéciaux et des cellules spéciales pour les personnes handicapées dans tout le pays.

Le programme de développement rural intégré et le nouveau projet de création d'emploi du Premier Ministre supportent des programmes de formation aux emplois indépendants à l'intention des jeunes dans tous les États indiens. Ces programmes fournissent des compétences techniques et des notions d'administration ainsi que des prêts et des subventions pour les jeunes de 18 à 35 ans et les familles vivant en deçà du seuil de pauvreté, pour leur permettre de devenir des travailleurs autonomes.

L'Inde a connu un succès considérable dans le fonctionnement et le développement du mouvement coopératif dans une société démocratique. Cela a été reconnu dans le rapport du Secrétaire général sur la question faisant l'objet du document A/49/213. Nous souscrivons à certaines des conclusions du rapport. Premièrement, les coopératives fournissent la structure permettant à une importante proportion de l'humanité de se charger elle-même de créer des emplois productifs, de vaincre la pauvreté et de réaliser l'intégration sociale. Deuxièmement, les coopératives contribuent sensiblement au bien commun dans les économies de marché, surtout en améliorant l'efficacité et la qualité de l'économie, mais aussi en assurant la démocratisation et un environnement rationnel. Troisièmement, un partenariat de travail réel à tous les niveaux entre les gouvernements et les mouvements coopératifs pourrait être un intéressant moyen de mobiliser et d'allouer efficacement des ressources. Les autres conclusions du rapport nécessitent un examen plus approfondi.

Tout comme une société juste, démocratique et tolérante est celle qui répond le mieux aux besoins de la famille, des jeunes, des femmes et des personnes âgées, c'est un tissu serré de traditions familiales solides qui, d'un autre côté, contribue le mieux à l'instauration d'une telle société. Les sociétés qui n'ont pas tenu compte de l'importance des valeurs familiales traditionnelles dans leur recherche du développement personnel et de la prospérité remettent aujourd'hui l'accent sur le rôle de l'individu au sein de la famille. En cette Année internationale de la famille, réaffirmons notre foi dans la famille comme le noyau d'une société en santé et bien ordonnée.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Malte, M. Joseph Cassar.

**M. Cassar** (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Ces séances de l'Assemblée générale sont importantes non seulement parce qu'elles coïncident avec la célébration de l'Année internationale de la famille, mais aussi et surtout parce qu'elle témoignent de l'importance que les États Membres accordent à la famille.

Tout au long de l'histoire, la famille a été considérée comme l'unité de base de la société. La Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, a reconnu et réaffirmé cette réalité. Malte a l'honneur d'avoir participé aux négociations qui ont permis que ce principe reçoive l'attention qu'il mérite dans le document final de la Conférence.

La famille est l'élément essentiel d'un développement social solide. Elle est une source d'amour mutuel, de respect, de solidarité et d'affection, et elle procure un système de soutien pour ses membres individuels, encourageant la croissance personnelle et le respect des droits de l'individu.

La famille transmet les valeurs d'une société d'une génération à l'autre et constitue un agent puissant d'évolution sociale, politique et culturelle — éléments primordiaux du développement, de l'industrialisation et de l'urbanisation. La famille est également influencée par la nature et le rythme des changements. Soumise à de nombreuses pressions, elle est, aujourd'hui, extrêmement vulnérable et a plus que jamais besoin du soutien d'autres institutions.

La célébration par la communauté internationale de l'Année internationale de la famille s'imposait depuis longtemps. Dans le cadre des préparatifs de cette manifestation, Malte a eu le privilège d'accueillir, en avril 1993, les pays de la Communauté européenne et de l'Amérique du

Nord ainsi que le Forum mondial des ONG en novembre de la même année. La Déclaration de La Valette, publiée par la Réunion préparatoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord, réaffirme les valeurs qui s'attachent à la famille et invite les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les États Membres à encourager et à soutenir la coopération régionale pour tout ce qui a trait aux questions familiales.

Malte a pris note avec un vif intérêt, et fait siennes, les recommandations du Coordonnateur de l'Année internationale de la famille appelant à une action appropriée afin d'inclure dans les travaux de la Commission des droits de l'homme les questions relatives à la famille. Par la sauvegarde et la promotion des valeurs et de l'unité de la famille, nous renforcerons la protection des droits de l'homme.

Pour le Gouvernement de Malte, l'État se doit d'aider et de consolider la famille. Il n'est pas de son intérêt d'affaiblir l'unité familiale. L'État doit soutenir et protéger la famille et lui faciliter sa tâche. Cette tâche implique le respect des droits de l'homme, qu'il s'agisse de l'égalité des droits des hommes et des femmes ou de la sécurité sociale, du droit à l'éducation ou du droit à la vie de l'enfant à naître.

En lui apportant son soutien, l'État ne devrait pas exploiter la famille dans le but d'être assuré de disposer d'une main-d'oeuvre plus ou moins importante. Les parents ont le droit exclusif de décider de la taille de leur famille en fonction de leurs croyances et de leurs convictions. Une décision de ce genre ne doit pas être prise sous la pression de l'État au moyen de méthodes telles que la limitation du nombre d'enfants qui donnerait droit à des subventions gouvernementales.

Depuis que Malte a accédé à l'indépendance il y a 30 ans, les gouvernements successifs de mon pays se sont attachés à concrétiser ces convictions. L'adoption de la loi XXI de 1993 par le Parlement, après des semaines de discussions publiques, a donné une nouvelle dimension au cadre familial. Aux termes de cette loi, la notion de mariage est fondée sur la reconnaissance des principes de l'égalité entre époux et, par voie de conséquence, du consentement mutuel. Dans le mariage et au sein de la famille, le mari et la femme sont reconnus, dans la pratique et face à la loi, comme des partenaires égaux. Ils sont solidairement responsables des soins et de l'éducation à donner à leurs enfants et doivent se mettre d'accord sur toutes les questions importantes liées à la vie familiale. La condition des femmes a été améliorée grâce aux changements fondamentaux qui ont amené à la nécessaire reconnaissance de la dignité de la

personne — dignité reconnue pour tous les membres de la famille.

Le Gouvernement de Malte considère que toute discrimination fondée sur le sexe ne devrait pas avoir cours dans une société démocratique. Les femmes ne devraient faire l'objet d'aucune discrimination. Elles devraient pouvoir décider de travailler en dehors du foyer et bénéficier d'une rémunération identique à celle de leurs homologues masculins. Reconnaître ces droits ne signifie pas pour autant diminuer la valeur de la contribution apportée par les femmes à la société lorsqu'elles choisissent de consacrer tout leur temps à l'éducation de leurs enfants et aux soins de la famille. Pour que ces choix soient véritablement libres, les États devraient organiser des services de crèche, octroyer des subventions aux travailleurs familiaux à plein temps et offrir des possibilités de recyclage aux femmes qui souhaitent reprendre une activité extérieure après une interruption de quelques années.

Mon gouvernement estime que la famille constitue le milieu psychologique idéal pour un développement stable de la personnalité, de même que le lieu de transmission par excellence des valeurs morales et de précieuses coutumes sociales. La famille offre à ses membres les éléments de base d'une vie satisfaisante et riche de sens. Et surtout, elle apporte aide et soutien à tous ses membres et plus précisément à ceux qui ont besoin de soins particuliers en raison d'un handicap, d'une tension émotionnelle ou du vieillissement. À cet égard, la famille bénéficiant de l'appui nécessaire du gouvernement et des organisations non gouvernementales représente la cellule idéale permettant aux personnes, quels que soient leurs besoins particuliers, de rester intégrées à la société.

Partant de ces principes, le Gouvernement de Malte s'efforce d'aider la famille et non pas de la supplanter. La sécurité sociale s'applique à tous et une aide est fournie aux chômeurs et aux personnes ne disposant d'aucun revenu. Les allocations familiales et sociales sont octroyées par l'État et des prestations particulières sont mises à la disposition des personnes atteintes de maladies chroniques, des handicapés et des groupes marginaux. Les personnes qui renoncent à leur emploi pour s'occuper d'un parent handicapé ou âgé perçoivent une allocation. Des pensions de vieillesse ou d'invalidité assurent un revenu financier suffisant pour garantir l'intégration à la société. Ces prestations, accompagnées de soins de santé pour tous, contribuent à stimuler la solidarité et à apaiser les tensions qui peuvent naître de la présence, au sein de la famille, de personnes nécessitant des soins particuliers.

Protection et assistance permettent à la famille d'assumer pleinement ses responsabilités en tant que cellule de base de la société. La famille constitue l'environnement naturel des enfants et des adolescents, le système de soutien le plus souhaitable pour les personnes âgées ou handicapées; c'est pourquoi son renforcement doit faire partie des priorités des gouvernements nationaux, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernées.

Ces dernières années, la famille et les changements sociaux ont fait l'objet de longs débats à Malte. Bien que réduite, la famille reste solide et continue à jouer un rôle important dans la structure sociale de notre communauté. Sa force lui a permis d'évoluer et de résister aux diverses pressions économiques, sociales et psychologiques. Dans le but d'aider la famille, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales ont accru les mesures préventives telles que les conseils dispensés aux couples avant et pendant le mariage. En cas de rupture du couple, des installations hôtelières et des logements à loyer abordable sont procurés dans la mesure des possibilités. Des lieux d'accueil sont disponibles pour les enfants qui sont pris en charge mais, à cet égard, la mise en pension dans une famille est préférée à un placement à long terme dans une institution.

Au cours des 30 dernières années, le développement économique et le rythme croissant de l'emploi ont permis d'élever le niveau de vie. Ce processus a été encore renforcé par l'accès généralisé de l'éducation, à tous les échelons.

La toxicomanie est source de préoccupation. Les services d'aide sociale, en étroite coopération avec les autorités sanitaires, la police et l'organisation catholique non gouvernementale Caritas fournissent des conseils éclairés, des services de désintoxication et ont mis au point des programmes pour aider à dominer ce problème et à permettre une totale réinsertion.

Dans les grands instruments internationaux, les Nations Unies et la communauté internationale ont proclamé les droits de l'homme inaliénables et fondamentaux des êtres humains et ont déclaré à maintes reprises que la famille, en tant que cellule de base de la société, est en droit de bénéficier de la protection de la société et de l'État. Il serait judicieux que les nombreuses références à la famille fassent l'objet d'un document cohérent et complet traitant de ses fonctions, de ses responsabilités et de ses droits. Un tel document international aurait une incidence directe sur les membres de la famille et sur le rôle de celle-ci dans la

société. Il ne pourrait que favoriser la protection des droits de la famille et de ses membres.

C'est pourquoi mon gouvernement pense que, dans le suivi de l'Année de la famille, nous devrions harmoniser nos efforts pour conjuguer la paix et la démocratie avec des actions destinées à promouvoir la justice sociale à l'échelle mondiale. Les familles ne peuvent s'épanouir véritablement que dans un monde où règnent la paix et la liberté et dans une société juste et exempte d'inégalités. La pauvreté, la faim, l'analphabétisme, la discrimination raciale, la dégradation de l'environnement, les conflits armés et autres catastrophes constituent de graves obstacles au développement normal de la famille dans de vastes régions du monde.

L'instabilité politique et économique a déraciné des millions de personnes de leurs foyers. Dans un esprit de solidarité internationale, de nombreux États ont accueilli les victimes de ces fléaux des temps modernes. Il faut espérer que dans ces cas la réunification des familles reçoit l'attention qu'elle mérite.

La prise de décisions par qui est le plus directement concerné est un principe essentiel de la société contemporaine. Les efforts que nous déployons pour rapprocher la prise de décisions de ceux qui sont les plus touchés par elles devraient trouver une résonance immédiate dans les questions qui ont une incidence directe sur la famille. Estimant que la famille est la cellule de base de la société, nous devrions nous efforcer de la protéger et de la soutenir. L'érosion de la famille en tant qu'institution ne peut avoir d'autres conséquences que d'ébranler la stabilité même des sociétés que nous chérissons le plus.

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais faire savoir à l'Assemblée que le représentant du Brésil a demandé à être autorisé à participer au débat sur ce point de l'ordre du jour, bien que la liste des orateurs soit close depuis hier matin.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'autoriser que l'on inscrive le nom de la délégation brésilienne sur la liste des orateurs.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent adjoint du Japon, M. Shunji Maruyama.

**M. Maruyama** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais exprimer ma gratitude à M. Henryk J. Sakolski, Coordinateur de l'Année internationale de la famille, pour l'excellent travail de promotion qu'il a accompli dans le cadre de l'Année.

Il est universellement reconnu que la famille constitue la cellule de base de la société et qu'elle assume diverses formes et fonctions qui traduisent la diversité des préférences individuelles et des conditions sociales. Elle agit en tant qu'agent directeur dans la promotion du bien-être des entités sociales plus vastes qui se fondent sur elle, et elle joue ainsi un rôle critique dans le développement social. Partout, la famille fournit l'appui physique et spirituel à ses membres, et particulièrement à ceux qui sont les plus vulnérables, tels que les enfants, les adultes au travail et les personnes âgées. Nos principes et valeurs communs — dignité humaine, égalité, respect, responsabilité mutuelle et coopération — sont d'abord façonnés et développés dans la famille.

Conscient de tout cela, le Gouvernement japonais souscrit entièrement aux objectifs de l'Année internationale de la famille, qui donne aux États Membres une excellente occasion de réévaluer et d'encourager le rôle et les fonctions uniques de la famille dans divers aspects de notre vie. L'Année est l'occasion de promouvoir le concept de la famille comme la plus petite démocratie à l'oeuvre, qui fonctionne au coeur même de la société.

Le Japon se félicite du large éventail d'initiatives prises par les États Membres pour venir en aide aux familles et, de son côté, il poursuit un certain nombre d'activités d'information publique dans le cadre de l'Année. Parmi les événements organisés par le Gouvernement japonais, il y a des séminaires et des concerts, et l'émission de timbres commémoratifs spéciaux. Les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales apportent également des contributions importantes dans la promotion du rôle et des fonctions de la famille au service du progrès social.

Ces activités aident la population à comprendre les objectifs de l'Année internationale de la famille, et notamment la création d'une société égalitaire qui accorde des priorités particulières aux besoins des plus vulnérables. Mon pays attache une importance particulière à la promotion de politiques et mesures qui puissent contribuer à un partenariat plus équilibré entre hommes et femmes, et en particulier à un partage équitable des responsabilités familiales. Cela est particulièrement important pour nous si

l'on tient compte de la tendance qui existe au Japon à avoir des familles plus petites, ce qui réduit souvent la capacité du groupe social de base de prendre soin de ses membres, s'agissant notamment des enfants, des handicapés et des personnes âgées. Je voudrais saisir cette occasion pour annoncer qu'en avril de cette Année commémorative, le Japon a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant, dans le cadre des efforts qu'il fait pour traiter de ces problèmes.

Cette série de séances plénières de l'Assemblée générale nous a donné l'occasion unique de nous familiariser avec les divers programmes et politiques qui sont adoptés et exécutés par d'autres États Membres. Les nombreux exemples du succès qu'ont connu ces activités nous incitent à redoubler nous-mêmes d'efforts. Ma délégation estime qu'à la suite de l'Année, nous devrions accorder plus d'attention à la famille dans les politiques nationales que nous élaborerons. Il est indispensable que nos politiques se fondent sur le respect de l'individu, plutôt que de se concentrer sur la famille dans son ensemble.

Le rôle crucial que joue la famille dans le processus de développement sera un élément clef au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ces réunions de haut niveau peuvent contribuer de façon précieuse au succès de l'Année et à un suivi efficace. Alors que nous approchons du terme de l'Année internationale de la famille, nous devons continuer de promouvoir activement la force inhérente de la famille et renforcer son rôle et ses fonctions en contribuant à un développement durable sur le plan national, régional et international.

*Mme Sirelkhtim (Soudan), Vice-Présidente, assume la présidence.*

**La Présidente** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Pays-Bas, M. N. H. Biegman.

**M. Biegman** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Aux Pays-Bas, la définition que l'on donne habituellement d'une famille est la suivante : «une cellule de vie dans laquelle les enfants reçoivent soins et éducation». Nous attachons une grande importance à l'étendue de cette définition et au concept de «cellule de vie». Les politiques et les mesures particulières gouvernementales peuvent avoir des incidences sur ces cellules de vie, mais elles ne sont pas centrées ou axées sur les familles en tant que telles. Elles se concentrent sur les citoyens individuels, et en particulier sur les enfants, qui appartiennent aux familles, ou cellules de vie.

Comme on a déjà eu l'occasion de le dire, le Gouvernement néerlandais, par suite de sa politique nationale, était quelque peu réticent au départ à accepter l'idée de l'Année internationale de la famille. Cependant, il a finalement décidé de s'associer aux préparatifs et il a institué un Comité national indépendant bénéficiant d'une subvention importante du Gouvernement et d'un parrainage de sociétés. Une attention particulière a été accordée à un certain nombre d'activités et de projets entrepris dans des domaines tels que les cellules familiales où vivent de jeunes enfants, l'accent étant mis sur les personnes privées de leurs droits sociaux et les personnes vivant dans des conditions «spéciales»; l'aide à apporter aux cellules familiales migrantes dans le processus d'intégration à la société néerlandaise, en recourant à des méthodes spécialement conçues pour l'éducation des très jeunes enfants et de leurs mères; le renforcement de l'égalité entre les diverses cellules familiales néerlandaises, en fonction de leurs préférences culturelles, religieuses et personnelles et, enfin, l'accroissement d'une prise de conscience, en particulier de la part des pères.

Ainsi, après un début quelque peu hésitant, l'année de la famille aux Pays-Bas a fourni une base pour l'organisation d'activités et de projets propres à la société. Le Comité national des Pays-Bas a participé activement à la conférence de clôture de l'Année internationale de la famille qui s'est tenue la semaine dernière à Montréal, afin de promouvoir l'acceptation et la reconnaissance d'arrangements familiaux de remplacement. Deux congrès internationaux devant se dérouler aux mois d'octobre et novembre viendront compléter cette évolution. L'un aura pour thème «Les enfants en mouvement» et portera sur la situation des enfants enlevés, adoptés ou réfugiés, et l'autre sera consacré aux familles monoparentales.

J'aimerais à présent exposer brièvement la position des Pays-Bas et préciser ce qu'est à nos yeux une «famille». Le concept de famille en tant que telle implique généralement plusieurs notions. Tout en reconnaissant que la famille constitue la cellule de base de la société, les Pays-Bas reconnaissent également la diversité de la vie familiale, des styles de vie et des structures existant au sein des sociétés et entre elles. Cette diversité est confirmée par les conclusions de l'Étude sur l'économie mondiale, selon laquelle environ 35 % de la totalité des ménages existant dans le monde sont actuellement dirigés par des femmes. La politique gouvernementale des Pays-Bas est donc axée sur l'individu, en tenant compte de toutes les situations possibles. Cela inclut les familles, les cellules sociales comparables et les personnes qui ne vivent pas en famille. Nous tenons à souligner que dans notre société, en dehors de la

famille traditionnelle, composée d'un père et d'une mère mariés et de leurs enfants, il existe d'autres formes de cohabitation, par exemple, des cellules monoparentales — il s'agit la plupart du temps d'une mère vivant seule avec ses enfants — et de personnes vivant ensemble sans être mariées, de sexe opposé ou du même sexe.

À notre avis, il n'appartient pas au gouvernement de porter un jugement sur ces diverses formes de cohabitation. Le gouvernement devrait se concentrer sur l'éducation des enfants. Selon nous, les enfants doivent être au centre de notre attention, qu'il s'agisse des enfants qui vivent à la maison ou qui l'ont quittée tout en restant dépendants — par exemple, ceux qui, à cause de leurs études ou pour d'autres raisons, se trouvent temporairement éloignés de chez eux — ou, naturellement, de ceux qui sont sans foyer. Du fait que leur politique est axée sur les enfants plutôt que sur la famille en tant que telle, les Pays-Bas n'ont pas à proprement parler de politique familiale, ce qui fait qu'il nous est difficile d'être d'accord avec les positions internationales concernant ces politiques, lesquelles ne s'appliquent tout simplement pas à la situation des Pays-Bas.

Dans un contexte mondial, les structures familiales, les traditions et les valeurs sont si différentes qu'il paraît assez peu probable que des consultations internationales sur des questions touchant la famille puissent déboucher sur des mesures internationales destinées à renforcer la vie familiale qui soient largement applicables. Le Gouvernement des Pays-Bas redoute qu'un débat à l'échelle mondiale ne soit qu'une occasion d'exposer des valeurs particulières et ne serve en fait qu'à promouvoir des points de vue négatifs, voire partiels et discriminatoires à l'égard de types de foyers autres que la cellule familiale traditionnelle.

Pour terminer, j'aimerais souligner que nous sommes fermement convaincus que l'attention accordée aux familles dans toute leur diversité ne devrait jamais conduire à relâcher l'attention à l'égard des droits de l'individu. En fin de compte, toutes les cellules vivantes sont composées d'individus, et c'est le respect des droits et de la dignité de chaque individu qui peut promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples, les nations et les cultures.

**La Présidente** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. José Bernard Pallais Arana, Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

**M. Pallais Arana** (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Les changements spectaculaires qui se produisent sur la scène internationale affectent le cadre des relations entre les États eux-mêmes et les groupes sociaux

qui établissent au sein de ces États leur identité, style de vie et culture propres. La famille, généralement considérée comme la cellule fondamentale de la société et l'axe de l'organisation sociale, subit également un processus de changement rapide qui, dans certaines sociétés, bouleverse la notion même de la famille. Malgré cela, la Conférence du Caire a réaffirmé la notion de la famille en tant que noyau naturel et fondamental de la société.

Les nécessités urgentes qui découlent des exigences du développement et de la croissance économique, les ajustements structurels et l'extrême pauvreté ont tous une incidence sur la structure familiale du fait qu'ils encouragent l'intégration massive des femmes dans le marché du travail et modifient les relations entre les sexes, ce qui a pour résultats une réduction de la taille des familles et une augmentation des maternités précoces et des divorces. Dans les pays où les conflits ont atteint des dimensions de violence sociale, les familles sont victimes de séparation forcée, de déplacement et de désintégration. Dans chaque cas, ce sont les enfants qui sont les plus touchés.

Notre pays a participé activement à la réunion régionale préparatoire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à la célébration de l'Année internationale de la famille, organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et au cours de laquelle ont été adoptées la Déclaration de Cartagena et la proposition régionale d'élaboration de lignes d'action en faveur des familles d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Déclaration a reconnu les processus complexes des changements que subit l'institution familiale en Amérique latine et dans les Caraïbes; le rapport étroit qui existe entre la famille et les processus de démocratisation et de paix; et l'importance que la coopération entre les pays de la région et l'appui des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales revêtent pour les politiques, projets et programmes en faveur des familles.

Nous sommes certains que les accords contenus dans la Déclaration et dans la proposition régionale permettront de renforcer la famille en tant qu'agent principal de son bien-être; favoriseront son intégration dans des relations d'égalité, de solidarité, de coopération, d'affection et de respect; et encourageront une concertation large et responsable entre le gouvernement et la société au bénéfice de toute la famille.

Le programme gouvernemental de S. E. la Présidente Violeta Barrios de Chamorro reflète clairement la volonté politique d'attribuer des ressources au redressement moral,

économique et social complet de la cellule familiale nicaraguayenne, après une décennie de conflits politico-militaires.

La famille transmet les valeurs et les modes de comportement outre qu'elle joue un rôle fondamental dans tous les aspects de la société — économique, politique, social et culturel. C'est le plus petit espace social d'interaction quotidienne chargé d'assurer le bien-être de l'individu.

De tout temps, la famille nicaraguayenne a assigné des rôles distincts à l'homme et à la femme; cependant, cette situation a changé en raison des facteurs socio-économiques qui sont apparus au cours des dernières décennies et qui ont entraîné une participation croissante des femmes à l'activité économique et, partant, une redéfinition du rôle de l'homme et de la femme.

La Constitution politique du Nicaragua proclame que la famille est le noyau fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État comme garants de ses droits. La Constitution actuelle et les lois qui en découlent précisent les droits de la famille.

La Présidente Chamorro a accordé une attention particulière au rétablissement des principes et valeurs moraux de la famille nicaraguayenne, à la promotion du respect au sein de la cellule familiale, et surtout à celle de l'unité familiale en tant que premier fondement de la société et facteur essentiel de la réconciliation nationale. Le Gouvernement du Nicaragua est avant tout décidé aujourd'hui à maintenir les valeurs fondamentales de la famille nicaraguayenne telles que la solidarité entre les membres de la famille, et surtout la fonction éducative de la famille en tant que véhicule de valeurs morales et civiques.

En vue de traduire dans les faits ces objectifs de l'Année internationale de la famille, le Gouvernement du Nicaragua a mis sur pied une commission nationale pour l'Année internationale de la famille, avec la participation de représentants de divers ministères d'État, d'organisations non gouvernementales et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Dans l'exercice de ses responsabilités, le Cabinet social a chargé la Commission nationale de tâches spécifiques, y compris la préparation d'un projet de code préliminaire de la famille en vue de consolider et d'actualiser la législation en cours, la vulgarisation des objectifs de l'Année internationale de la famille aux niveaux national et international, et la réalisation d'activités destinées à promouvoir l'intégration familiale au sein de la communauté.

Le processus de changement de programmes qui est du ressort du Ministère de l'éducation a mis l'accent sur la promotion des valeurs familiales en tant qu'axe fondamental du développement humain et de la vie démocratique. Depuis 1993, les parents ont pris part activement aux conseils consultatifs de ce ministère et aux discussions au sein des écoles et instituts au niveau scolaire élémentaire.

Une des principales fonctions de l'Institut nicaraguayen pour les femmes est la protection des femmes au sein de la famille et de la société en vue de les intégrer sur une base égale aux relations sociales et économiques du pays, avec un intérêt particulier pour la santé des femmes et des enfants.

Dans le même temps, les programmes du Ministère de la santé consacrés à ce que l'on appelle la santé en matière de procréation mettent l'accent sur la promotion du respect de soi-même chez la femme et le renforcement de la cellule familiale. En vue d'améliorer la qualité de la vie de la population, le Ministère de la santé a introduit de profonds changements dans son organisation et dans le processus de prestation de services. La gestion a été démocratisée grâce à la participation de la communauté au sein de conseils de santé départementaux, lesquels ont un impact décisif sur l'organisation des services et leur efficacité.

Par ailleurs, les politiques du Ministère du travail ont tenté de garantir un salaire minimum aux travailleurs, sans discrimination à l'égard des femmes et en tenant compte des besoins de base de la famille moyenne au Nicaragua et des demandes en matière de travail dans les villes et les campagnes. Le Ministère a aussi essayé d'aboutir à des accords collectifs en vue de garantir des stimulants tels que l'assurance sur les accidents, les primes d'ancienneté, la protection de la maternité et la prime d'ancienneté à l'issue d'un contrat de travail. En outre, l'Institut nicaraguayen de la réforme agraire envisage d'attribuer des titres fonciers aux familles en vue d'encourager la préservation du patrimoine familial et de maintenir ainsi l'unité familiale.

Au-delà de l'Année internationale, la famille reste le principal point d'intérêt de la politique de réconciliation nationale du Gouvernement Chamorro. Nous pensons que la paix chez nous est un processus qui doit commencer au sein de la famille nicaraguayenne, cette famille qui a été divisée par une décennie de guerres et d'antagonismes de toutes natures. Nous estimons que nous avons réalisé un pas significatif dans cette voie ardue et que nos acquis seront irréversibles.

**La Présidente** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne à présent la parole à M. Reaz Rahman, Représentant permanent du Bangladesh.

**M. Rahman** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, l'Assemblée générale décidait de proclamer l'année 1994 Année internationale de la famille. Depuis lors, un travail intense de préparation a été entrepris par les gouvernements, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les commissions régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue de concrétiser l'importance de la famille et de renforcer la prise de conscience de la notion de famille chez les responsables et auprès du public — la famille étant prise ici non seulement en tant que cellule de base de la vie sociale, mais aussi en tant que stimulant décisif dans la promotion de la croissance favorable dans le milieu ambiant, de la justice sociale, de la démocratie et des droits de l'homme, ce à tous les niveaux de la société. Nous voudrions rendre un hommage particulier au Président Amara Essy pour la déclaration qu'il a faite en ouvrant le débat et au Secrétaire général pour sa présentation globale des mesures prises sur cette question ainsi que des perspectives d'avenir.

En inaugurant l'Année internationale de la famille et en déclarant le 15 mai Journée internationale des familles, la communauté internationale a voulu souligner le besoin de continuité dans l'action de promotion de la mise en oeuvre et du suivi devant maintenir la notion fondamentale de la famille à l'avant-garde et l'importance de la famille comme élément décisif en même temps que bénéficiaire du processus de développement, et comme cellule essentielle de la société en matière de valeurs morales et éthiques.

Des perceptions nombreuses et importantes sont apparues, bénéficiant d'une large reconnaissance, et cela a besoin d'être encouragé et renforcé. D'abord et surtout, il existe une prise de conscience du fait que les principaux instruments des Nations Unies — qu'ils concernent les droits de l'homme ou l'évolution des politiques sociales ou des programmes d'action globaux en matière de développement — sont de plus en plus centrés sur l'être humain, et qu'il faut donc que la plus grande protection et la plus grande assistance possible soient accordées à la famille. Un second élément fondamental concerne l'égalité des sexes, la participation égale des femmes au travail, une responsabilité parentale partagée et l'importance des droits des enfants. En troisième lieu, il y a la reconnaissance que, en dépit des divers concepts de la famille dans des systèmes sociaux, culturels et politiques différents, on relève de nombreux éléments communs dans les problèmes qui se posent aux

familles dans toutes les régions du monde. Peut-être plus importante encore est la prise de conscience grandissante que, comme l'a souligné le Président de l'Assemblée générale :

«les politiques sociales doivent obéir à des principes holistiques axés sur la famille.» [*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 35e séance, ( p. 2)*]

En fait, la résolution adoptée par l'Assemblée lors de sa quarante-septième session a exprimé le fait que les familles sont le plus fidèle reflet à l'échelon fondamental des forces et des faiblesses de l'action exercée en matière de protection sociale et de développement, et que, à cet égard, elles offrent une perspective, unique de par son caractère global et synthétique, sur les questions sociales.

Aujourd'hui, le défi fondamental qui se pose à nous consiste à soutenir la position des familles en tant que catalyseur essentiel pour le progrès et le développement sociaux, et renforcer leur rôle en tant que noyau essentiel pour la promotion de valeurs morales et éthiques, de l'éducation, des droits et des responsabilités ainsi que du fondement essentiel pour la démocratie. Pour que les réalisations impressionnantes de l'Année internationale de la famille puissent avoir un effet durable, il sera absolument indispensable de consolider et d'appliquer les actions de suivi, dans le cadre des objectifs que nous avons fixés ensemble.

Le Bangladesh a accordé l'importance voulue à la commémoration de l'Année et il s'est attaché à voir plus loin que l'Année. Une vaste gamme d'activités ont été entreprises pour la célébrer, et notamment une série d'activités constructives pour toutes les familles du pays. L'accent a été mis sur l'égalité des sexes dans la société et dans la famille comme facteur supplémentaire pour accroître la prise de conscience du rôle des individus au sein de l'unité de base de la société.

La reconnaissance unanime du rôle des familles pour ce qui est de promouvoir une croissance soutenue et un développement durable a été le principal objectif atteint. Le Département des services sociaux du Bangladesh met en oeuvre un certain nombre de programmes, dans les zones urbaines et rurales, pour assurer le développement socio-économique équilibré des familles. L'accent est mis sur le développement moral et matériel des familles, notamment en matière de santé, de conditions sanitaires, d'éducation, de formation pour un travail indépendant, et de loisirs.

Les familles sont véritablement l'entité de base des sociétés et le tissu essentiel des relations humaines. Nous sommes fermement décidés à aider comme il convient les familles pour assurer un avenir meilleur à nos enfants, unité sociale fondamentale pour renforcer la communauté, la société nationale et la communauté mondiale.

**La Présidente** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne la parole à la Représentante permanente du Liechtenstein, Mme Claudia Fritsche.

**Mme Fritsche** (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Par le passé, on a souvent dit des familles qu'elles étaient «la plus petite démocratie au sein de la société». Lors du lancement de l'Année internationale de la famille, on a déclaré que les familles, en tant qu'unités fondamentales de la société, avaient droit à un maximum de protection et d'aide pour pouvoir jouer leur rôle, qui est d'assurer le développement de chacun de leurs membres et de la société.

Idéalement, les familles sont la source primordiale de soins et d'attention. Elles transmettent les valeurs et la culture; elles constituent une oasis dans un monde concurrentiel. Les familles restent la première institution de soins. Ce sont elles qui s'occupent des jeunes et des personnes âgées, des malades et des handicapés. C'est par la famille que les enfants acquièrent les connaissances et la compétence dont ils auront besoin une fois adultes.

Il n'y a pas de vision simple de la famille et il n'y a pas de formule facile pour une politique de la famille. Dans une certaine mesure, toutes les politiques touchent la famille. Toutefois, en raison des profonds changements survenus dans la plupart de nos sociétés au cours des dernières décennies, politiques et programmes ont tendance à procéder de concepts et de modèles familiaux qui ne reflètent plus du tout la réalité.

Les formes traditionnelles de la famille évoluent. L'amélioration des communications et un meilleur accès à l'information permettent aux membres de la famille d'avoir davantage de contacts avec des idées et des comportements étrangers à leurs traditions. Des raisons économiques peuvent forcer les familles à se séparer lorsque les membres émigrent à la recherche d'un emploi. En l'espace de très peu de temps, la famille élargie a rétréci et les familles monoparentales ont cessé d'être l'exception. Aujourd'hui, entre un quart et un tiers de tous les foyers de par le monde ont à leur tête un parent unique, une femme dans 90 % des cas. L'un des plus grands problèmes de la vie quotidienne pour de nombreuses familles, surtout pour les familles



monoparentales et les familles dont le chef de famille est une femme, c'est de réussir à concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales. Le besoin de systèmes d'aide sociale adaptés à chaque cas est de plus en plus évident.

L'un des objectifs majeurs de l'Année internationale c'est d'obtenir l'égalité des sexes dans la famille, ce qui implique le partage égal des responsabilités. Le partage des rôles par les hommes et par les femmes exige de nouvelles approches et un nouveau partenariat. Il convient donc d'accorder toute l'attention voulue aux responsabilités nouvelles incombant aux hommes et aux rôles nouveaux qu'ils jouent, mais aussi d'examiner et d'encourager lesdits rôles et responsabilités. Les pères doivent se voir donner plus largement accès à l'éducation dans la vie familiale, et à cet effet, il faut prévoir des congés parentaux et d'autres encouragements pour les inciter à jouer un rôle plus important, notamment en ce qui concerne les tâches ménagères, le soin des enfants et la planification familiale. Les femmes, qui sont perpétuellement en butte aux pressions sociales, économiques, culturelles et politiques, doivent se voir offrir de nouvelles perspectives d'éducation et d'emploi et la possibilité de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

Les familles sont de précieuses ressources dans la lutte contre le crime et la délinquance. L'un des problèmes importants est d'empêcher la violence à l'intérieur de la famille. La violence contre les femmes et les enfants se rencontre partout, dans toutes les classes sociales. La violence contre les femmes s'exerce comme une sorte de contrôle limitant la possibilité de saisir les occasions qui s'offrent à elles dans pratiquement chaque domaine de leur vie. Elle empêche les femmes de s'épanouir et affecte le bien-être des enfants et des familles.

Nous nous félicitons de la nomination du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. C'est l'un des résultats les plus importants de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Vienne l'an dernier. En décidant de nommer un Rapporteur spécial, la Conférence a reconnu que la violence basée sur le sexe, en public comme en privé, constituait une violation des droits de l'homme.

Les activités organisées au Liechtenstein par le Comité national de coordination pour l'Année internationale de la famille reposaient sur les principes suivants : les changements survenus dans la vie humaine, et en particulier dans la vie familiale, sont associés à de graves expériences affectives et sociales; prendre conscience de ces

changements est bénéfique, à la fois pour la personne et pour la communauté; de ce fait, on peut minimiser, voire empêcher l'apparition de problèmes psychologiques et sociaux comme la pauvreté, la toxicomanie et les tendances au suicide; garantir les moyens d'existence, élever les enfants et créer un partenariat, ne sont que quelques-unes des nombreuses tâches auxquelles la famille est confrontée. Les familles sont psychologiquement et socialement surchargées, et elles ont donc besoin de toute notre aide.

L'une des considérations clefs dans la mise en oeuvre des activités projetées au Liechtenstein a été le fait que c'est dans la famille que se produisent les changements, et que les mesures d'aide aux foyers et aux familles ne devaient pas amener l'État à contrôler la famille. En créant des infrastructures d'appui à la famille, l'État et ses institutions ne peuvent que s'inscrire en toile de fond. L'avant-scène où l'action se déroule, c'est la famille elle-même. Une aide doit être quelque chose que l'on partage; elle doit être à la fois novatrice et créative.

C'est dans ce cadre qu'a été lancé un programme d'aide aux familles en période de crise ou de transition. D'autres programmes s'attaquent au problème de la toxicomanie dans la famille, à l'exploitation sexuelle des enfants, aux problèmes en matière d'éducation, et à la gestion des crises au sein de la famille.

On a dit maintes fois que la famille, qui est le groupe naturel et fondamental au sein de la société, symbolise pleinement la force et la faiblesse d'une société. En dépit des nombreux changements survenus dans la société et qui ont influencé son rôle, la famille reste le cadre naturel d'appui, sur les plans émotif et matériel, essentiel à la croissance et à l'épanouissement de ses membres. Encourager une famille vigoureuse et démocratique est l'un des éléments les plus importants d'une société vigoureuse et démocratique elle aussi.

**La Présidente** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne à présent la parole au Représentant permanent adjoint de la République islamique d'Iran, M. Gholamali Khoshroo.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite commencer ses remarques en reconnaissant et en approuvant la logique de la proclamation unanime par l'Assemblée générale de 1994 Année internationale de la famille — Année qui suscite dans le monde la conviction qu'il convient d'intensifier l'action et la coopération internationale en faveur des familles afin de promouvoir le progrès social et le développement.

La famille, en tant qu'institution la plus fondamentale pour la croissance et le bonheur de l'être humain, a été ces dernières années menacée par les transformations structurelles et culturelles qui sont apparues dans les sociétés occidentales. L'intrusion dans la vie quotidienne de l'idée de marché a gravement affaibli les convictions et pratiques qui étaient communes à la famille et aux communautés religieuses et locales. Ces nouveaux processus ont engendré de graves problèmes qui sont davantage d'ordre moral que technique.

Alors que se poursuit le modernisme, les liens solides des communautés traditionnelles s'affaiblissent, tandis que la nécessité de prendre soin l'un de l'autre ne cesse d'augmenter. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale : devenir plus modernes conduit à s'appuyer sur le marché et la bureaucratie, ce qui contribue à détruire le modernisme même. Pour résoudre ce dilemme, nous devons attacher la plus grande importance à la famille, à l'éducation et à la religion. C'est en restructurant la vie quotidienne et les systèmes sociaux que nous pourrions créer un équilibre approprié entre obligation morale et liberté individuelle. Il est triste de voir que dans la situation actuelle les fondations de la famille se sont affaiblies à tel point que l'autonomie individuelle a remplacé la responsabilité morale et sociale. En conséquence, un individualisme étroit, nettement centré sur les affaires purement personnelles ne cesse de se développer au détriment du bonheur public et de la cohésion sociale. Il est regrettable que les médias, dans leur concurrence sur le marché de l'art et de la culture populaire, suscitent un individualisme utilitaire et hédoniste en véhiculant des désirs immédiats, des caprices émotionnels et des préoccupations triviales.

Cette maximisation de l'égoïsme, alliée à un attachement croissant au confort matériel, a mené à la dissolution des liens sociaux et des relations familiales. Ces changements tragiques des sociétés occidentales ont entraîné une proportion élevée de divorces — près d'un mariage sur deux — une réticence généralisée au mariage et une acceptation accrue des relations sexuelles prémaritales ou extramaritales. Pis encore, le phénomène répandu de sévices sexuels et de violence au sein de la famille a généré un nombre accru de fugues et de crimes.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'efforce depuis son instauration de créer un environnement favorable à l'épanouissement de la famille. Les articles 10, 21, 29, 30, 31 et 43 de la Constitution de la République islamique d'Iran servent de cadre aux lois, règlements et plans nationaux relatifs à la famille et à sa stabilité. Ces

dispositions constitutionnelles sont fondées sur les principes de la loi et du code de conduite islamiques.

C'est ainsi que la République islamique d'Iran considère la famille comme le noyau de la société et soutient toute mesure qui peut contribuer à son renforcement et à son développement. Le fait de déclarer 1994 Année internationale de la famille a mis en exergue le besoin d'accorder une plus grande attention aux difficultés qui se posent actuellement aux familles dans le monde et de les réévaluer complètement.

La République islamique d'Iran soutient les initiatives lancées par l'Année internationale de la famille car elle place sa foi dans la nécessité d'intensifier les efforts collectifs pour éliminer les problèmes communs. Nous avons participé avec enthousiasme et activement à cette manifestation. Nous avons commencé par créer un comité national composé de diverses organisations dans le pays. Ces organisations dirigent les affaires des enfants, des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés. Les nombreuses séances de ce comité ont abouti à l'élaboration d'un rapport national.

Voici quelques exemples spécifiques des initiatives prises cette année par l'Iran : examen de la loi sur la protection de la famille avec l'aide du Bureau chargé des questions relatives aux femmes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Téhéran; concours artistique organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'intention des enfants qui vivent dans les camps de réfugiés; construction de bibliothèques dans les camps de réfugiés réalisée grâce à la collaboration entre le HCR et le Ministère de l'intérieur; mise en oeuvre d'un programme national de vaccination des enfants contre la poliomyélite par le Ministère de la santé; mobilisation des médias en vue de promouvoir l'Année internationale de la famille; convocation d'une conférence régionale sur les

questions familiales, organisée avec la coopération du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); organisation de séminaires pour les jeunes sur le mariage et la famille et Conférence des parents et des enseignants sur l'Année internationale de la famille.

L'Année internationale de la famille fournit l'occasion d'informer chacun de ce que les pays ont fait ou comptent faire pour renforcer et consolider l'institution familiale. Le moment est bien choisi pour mettre en commun les fruits de notre travail, notre perception des difficultés et les solutions qui se sont révélées satisfaisantes. Le développement de la coopération régionale et internationale dans les questions se rapportant à la famille et la préparation, de même que l'élaboration et l'application de propositions et de plans destinés à adapter le développement socio-économique aux intérêts de la famille, ouvriront certainement la voie à une coopération future dans des entreprises similaires.

*La séance est levée à 12 h 50.*